

COTISATION "MEMBRE"

Services C.A.R.I. + abonnement : 700 FB

ABONNEMENT : 400 FB

Etranger : par mandat postal international

Hors Europe : 600 FB

Trimestriel : mars - juin - septembre - décembre

Editeur responsable : Etienne BRUNEAU

Dessins : F. GIGOUNON - K. FONSNY

Tirage : 1.000 exemplaires

Publicités : tarif sur demande

INFORMATIONS

Permanence téléphonique :

en semaine de 9 h à 12 h ou sur répondeur

BIBLIOTHEQUE

Accès le mercredi après-midi ou sur demande.

Prêt de livres : réservé aux membres ou aux

étudiants et enseignants

Demande de copies :

5 FB/page (3 FB/page pour les membres)

EDITION

Anciens numéros des CARNETS DU CARI :

30 FB/n°

PRET DE MATERIEL**DIDACTIQUE**

Tarif sur demande

conditions particulières pour les membres

ANALYSES DE MIELS -**ETIQUETTES****Membres :**

Analyse de base (1ère gratuite) : 500 FB

Délais :

sans étiquettes : 30 jours ouvrables

avec étiquettes : 15 jours ouvrables

Etiquettes :

"MIEL DE QUALITE" : 2FB

"MIEL SOUS LABEL" : 2FB

"MIEL ARTISANAL" : 1,5 FB

Non-membres : tarif d'analyse sur demande

délai : 30 jours ouvrables

Echantillon pour analyse :

en pot de 250 ou 500 g liquide ou cristallisé

Les délais seront respectés dans la mesure du possible

AUTRES ANALYSES

Renseignements et tarifs sur demande



Place Croix du Sud, 4
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél. : 010/ 47 34 16
Fax : 010/ 47 35 15
Compte bancaire :
068 - 2017617 - 44
T.V.A. 424 644 620

LES ARTICLES PUBLIES
N'ENGAGENT
QUE LEUR AUTEUR

L'équipe et les travaux réalisés
par le CARI asbl
bénéficient du soutien financier
du Ministère de la Région
wallonne

**LISTE DES
APICULTEURS-RELAIS**

COLLIN Paul
Grand route, 15 - 6940 AISNE-DURBUY
086/ 49 91 41
CONOTTE Marie
rue de Viville, 62 - 6700 ARLON
GODEAU Lucien
rue Wattimez, 78 - 6210 REVES
064/ 22 91 43
GUERRIAT Hubert
rue du Tilleul, 19 - 5630 DAUSSOIS
071/ 61 30 96
LAMBERMONT Gutave
Promenade St J. Lasneau, 5 - 4500 TIHANGE
085/ 23 41 81
LEGROS René
rue Masson, 16 - 4530 VILLERS LE BOUILLET
019/ 56 62 64
LIEPIN Jean-Philippe
avenue des Martyrs, 24 - 4620 FLERON
MAUDOUX Charles-Louis
Entre les Gettes, 8 - 1370 ZETRUD-LUMAY
010/ 81 24 13
MUTTI Carlo
rue des Moulins 11 - 7134 LEVAL-TRAHEGNIES
064/ 36 60 12
PLAINCHAMP Marc
rue des Fosses, 38 - 6880 BERTRIX
061/ 41 28 27
PONCELET Michel
rue du Champ Javaux, 3 - 6850 CARLSBOURG
061/ 53 37 97
Révèrend Père REGINALD
Collège de la Berlière - 7812 HOUTAING
068/ 64 55 45
RENSON Henri
rue Sabarée, 176 - 4602 CHERATTE
041/ 62 31 26
RONGVAUX François
Chemin du Paradis, 4 - 6747 SAINT-LEGER
063/ 21 88 26
SPELKENS Guy
rue Guyaux, 37 - 5020 VEDRIN
081/ 21 31 00
VAN DYCK Jean-Marie
rue A. Poupier, 113 - 7190 ECAUSSINNES
VANMEERBEECK Jean
avenue de Broqueville, 17 - 1200 BRUXELLES
02/ 734 29 86
WIOT Jacques
rue Orsée, 4 - 6953 FORRIERES
084/ 21 34 16

S'unir pour agir*Mieux connaître et faire**connaître notre abeille et ses**produits, combattre efficacement**et biologiquement ses parasites,**favoriser un meilleur**environnement. Ce sont des**objectifs que tout apiculteur**devrait poursuivre. Il est vrai**que la tâche est très difficile.**Pour y parvenir, l'union des**efforts est indispensable et cela à**tous les niveaux. C'est en tout**cas dans cet esprit que nous**vous proposons le dossier de ce**numéro et que nous venons de**créer en collaboration avec des**partenaires européens français,**allemands et italiens un nouveau**groupement européen**d'information API-INFO**(G.E.I.E.).**Nous sommes persuadés que**l'échange d'informations basées**sur diverses expériences**scientifiques et techniques sera**bénéfique à chacun de nous.*

Etienne BRUNEAU

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------|----------|
| Editorial | 3 |
| Informations | 4 |
| Voyage sans montre suisse | 5 |
| Laurence VAN NITSEN | |

| | |
|--------------------------------|----------|
| DOSSIER | |
| L'Apiculture européenne | 7 |

| | |
|---|----------|
| L'Europe apicole, chiffres à l'appui | 8 |
|---|----------|

Etienne BRUNEAU

| | |
|----------------------------|-----------|
| L'Europe des ruches | 13 |
|----------------------------|-----------|

Robert LEQUEUX

| | |
|---|-----------|
| La politique communautaire agricole : est-elle sans conséquences pour l'environnement et l'abeille ? | 15 |
|---|-----------|

Philippe TABARY

| | |
|---|-----------|
| Groupe miel : les règles de demain | 18 |
|---|-----------|

COPA-COGECA

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Le pollen, naturel avant tout | 22 |
|--------------------------------------|-----------|

Valérie BICCHIELLI

| | |
|------------------------|-----------|
| Listes apicoles | 24 |
|------------------------|-----------|

Le CARI

| | |
|---|-----------|
| Calendrier apicole pour la lutte intégrée contre la varroase | 29 |
|---|-----------|

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| La valorisation de la qualité | 33 |
|--------------------------------------|-----------|

Guy LUTGEN

| | |
|--------------------------|-----------|
| Un peu d'histoire | 35 |
|--------------------------|-----------|

Jean NIVAILLE

| | |
|---------------------|-----------|
| LU POUR VOUS | 36 |
|---------------------|-----------|

Programme du cours 1992

organisé par le CARI

ELEVAGE ET SELECTION

38 heures

Cours théoriques :

1. Elevage et sélection
2. La colonie : déterminisme des castes, reproduction,...
3. Techniques d'élevage de reines : - conditions d'élevage
- techniques et matériel
- ruchettes de fécondation
- introduction de reines
- calendrier d'élevage
4. Anatomie des organes reproducteurs mâles et femelles
5. Génétique de l'abeille
6. Les races d'abeilles et biométrie
7. Sélection : critères et plans de sélection
8. Fécondation naturelle : stations de sélection, lieux de rassemblement des mâles
9. Fécondation instrumentale
10. Exemples d'exploitations apicoles d'élevage

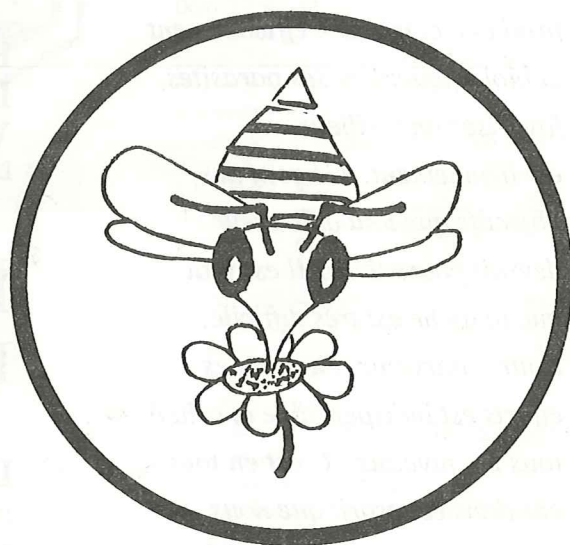
Cours pratiques

1. Anatomie et biométrie
2. Elevage au rucher
3. Insémination artificielle

Examens

Ce cours débutera dans le courant du mois de janvier
Plus de détails concernant ce cours
vous seront donnés dans nos prochains Carnets

Fête de l'abeille



Dimanche 24 novembre 1991
à partir de 9heures30

Conférences :

Table ronde européenne sur les difficultés du monde apicole
Mécanismes de pollinisation - Insectes pollinisateurs (Magis)

Expositions permanentes

Marché aux miels

Films vidéo

Distribution d'un arbre mellifère à l'occasion de la Sainte Catherine

Animations pour enfants

Dégustations des produits de la ruche

Concours MIEL (vos miels doivent nous parvenir au plus tard le 15 octobre)

Plus de détails vous seront
communiqués ultérieurement

Voyage sans montre suisse...

Jeudi 6 heures 30 tout le monde était là, enthousiaste, fin prêt pour le départ. Tout le monde ? non, il manque un membre de l'équipage (Huguette) qui nous fait juste patienter encore une demi-heure, mais elle est si charmante qu'on lui pardonne.

Retrouvailles et nouvelles rencontres dans le car, ça "papote" ferme ! Vers 11 heures, nous arrivons à Nancy où nous apprenons que la visite au musée d'Art Nouveau est programmée à 14 heures. Un peu long le pique-nique, mais heureusement la ville est belle sous le soleil de juillet. Le musée est de qualité, nous y découvrons une spécialité de l'école de Nancy : la stylisation des ombellifères géantes. Nous continuons notre chemin vers Belfort où nous sommes accueillis, avec à peine une heure de retard, par les apiculteurs locaux qui nous font découvrir leur rucher (un peu amateur, au dire des spécialistes de notre équipage). L'Hôtel des "Capucines", nous comble ensuite de ses spécialités et après une visite de la ville pour les plus résistants (il était déjà fort tard), chacun retrouve ses appartements.

La matinée du vendredi débute par une visite au musée de Peugeot où quelques-uns ne résistèrent pas à se faire photographier sur le nouveau

prototype de Formule 1, d'autres se demandaient où étaient passées les abeilles.

A Berne, le restaurant et la visite à la Station de Recherches de Liebfeld eurent cela de commun : ils furent tous deux très intéressants (chacun à leur manière, bien entendu) et tous deux écourtés (l'équipage commençait à prendre conscience que l'on se spécialisait dans le retard).

Le responsable de la station nous exposa l'évolution des recherches menées en lutte intégrée contre la varroase. Cette recherche est essentielle lorsque l'on sait que l'on retrouve des résidus de produits chimiques dans le miel et la cire et que le rythme auquel on est obligé de découvrir de nouveaux produits contre les infestations est sans cesse accéléré, des souches résistantes de varroas se développant de plus en plus rapidement.

La lutte intégrée contre la varroase a donc pour objet de réduire l'infestation des colonies en proposant des mesures à intégrer dans la conduite courante du rucher, telles que la pose de rayons mâles pour capturer les varroas, la formation de nouvelles colonies, la destruction de colonies faibles ou

l'application d'acide formique.

Pour tous, la dégustation de vin dans la cave du Cavalard de Monsieur Vincent Caron fut le paradis, enfin un peu de repos après la longue route et la course contre la montre. Puis souper aux chandelles (on était bien obligé, il était passé 10 heures) et quelques heures de sommeil dans un hôtel aux pieds des montagnes.

Frais comme on ne l'avait jamais été, le samedi on se dirige vers Monthey pour la visite d'une station de fécondation. Après quelques inquiétudes, nous devons trouver rapidement un bus local, le nôtre n'étant pas prévu pour gravir les routes escarpées des montagnes. Nous arrivons sous un soleil radieux dans le décor enchanteur des Alpes suisses à la Station de Fécondation de Carnioliennes (plus de 2200 m). Nous fûmes accueillis comme des rois. Après des échanges fructueux avec les responsables de la station, un dîner champêtre nous attendait avec au menu Fendants et raclette garnie et pour digérer la poire du pays qui eut comme conséquence quelques siestes obligées.

Deux membres se distinguèrent par leur témérité et provoquèrent quelques émois lors de la visite du barrage situé en amont de la station : l'un voulut absolument atteindre le barrage à pied et disparut un moment dans la nature, l'autre pensa, alors qu'on était sur le point de partir, qu'il avait le temps de faire une grande ballade dans les montagnes. Heureusement, on le rattrapa avant qu'il ne soit trop loin. Ce fut un bel entracte, dans la course contre la montre à laquelle nous nous entraînions. On essaya de la gagner en supprimant une visite, ce fut peine perdue : après une autre visite dans la fabrique de ruches à Menthon, nous



arrivâmes vers minuit à l'hôtel à Arbois, fatigués et éternés. Le lendemain, plusieurs personnes boycottèrent la visite des Salines Royales (très belles pourtant) pour pouvoir dormir un peu. Puis longue route vers Gray (après quelques hésitations à faire ce détour juste pour y manger) et arrivée sous un orage éclatant à Louvain-la-Neuve à 1 heure du matin.

Ce fut un voyage inoubliable et je suis sûre qu'on en parlera encore longtemps!

Plusieurs conclusions sont à tirer de ce voyage :

- l'essai d'introduire dans ce voyage apicole des visites culturelles pour

les personnes accompagnatrices partait d'un bon sentiment mais nous distrairait de notre but;

- les visites apicoles doivent être d'un certain niveau : n'oublions pas que les apiculteurs participant au voyage ne sont, pour la plupart, plus des amateurs.

Mais le CARI ne s'avoue pas vaincu et vous prépare pour l'année prochaine un voyage extraordinaire.

Morale de l'histoire : un autocar ne roule pas deux fois plus vite qu'une voiture ou rien ne sert de partir à temps, il suffit d'avoir les moyens de courir.

Laurence VAN NITSEN

L'apiculture européenne

Les particularités apicoles de chaque pays de la Communauté (flore, climat, abeille, organisations apicoles, professionnelles,...) sont source de richesse. Les différences peuvent pourtant faire peur et provoquer des blocages (prix du miel, perte d'identité,...). Une bonne connaissance de ses partenaires est indispensable car elle permet non seulement d'éviter ces freins mais d'ouvrir la voie à un développement bénéfique à tous. Ce dossier est un premier pas dans cette direction.

L'Europe apicole chiffres à l'appui...

L'apiculture européenne se caractérise par sa grande diversité, tant sur le plan des récoltes que sur celui des structures d'exploitation, de l'organisation des apiculteurs et des prix pratiqués. Voici les données reprises du document "L'Apiculture dans la Communauté européenne : ses problèmes, ses besoins", mis à jour avec les nouvelles données statistiques (Eurostat-Comext).

Le miel est le produit essentiel de la ruche (les autres produits étant le pollen, la gelée royale, la cire et la propolis). Dans certaines régions de la Communauté, en Espagne notamment, la production de pollen est d'une importance fondamentale, surtout dans les zones de montagne où la flore sauvage est abondante.

LEMIEL

Quelles que soient l'implantation des ruches et les grandes zones climatiques considérées, quelle que soit l'importance de l'apiculteur, le miel constitue le principal des produits de l'apiculture au plan du revenu des apiculteurs.

Trois propriétés du miel méritent d'être soulignées :

- il bénéficie d'une image excellente auprès des consommateurs qui apprécient ses propriétés "naturelles",
- il peut être stocké, et ceci pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans,
- il peut être transporté à des coûts acceptables.

BILAN D'APPROVISIONNEMENT DANS LA COMMUNAUTE DES 12

Production

La production mondiale est relativement équilibrée. 40% de la production mondiale est produite par

Tableau 1 : Répartition de la production selon les pays de la CEE

| PAYS | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|--------|----------|----------|------------|----------|
| B | 680 t | 880 t | 840 t | 600 t |
| DK | 3.000 t | 4.000 t | 2.500 t | 4.500 t |
| D | 11.000 t | 16.243 t | 15.814 t | |
| GR | 10.273 t | 11.590 t | 12.628 t | |
| ESP | 16.000 t | 16.000 t | 22.000 t | 25.000 t |
| F | 12.000 t | 25.000 t | 24.000 t | 25.000 t |
| IRL | 200 t | 200 t | (200 t) | |
| I | 7.000 t | 9.000 t | 10.000 t | 8.500 t |
| LUX | 80 t | 80 t | 30 t | |
| NL | 1.000 t | 1.000 t | 900 t | |
| P | 2.800 t | 2.800 t | 3.500 t | |
| UK | 3.000 t | 1.251 t | 1.268 t | |
| CEE 12 | 67.033 t | 88.044 t | (93.680 t) | |

Tableau 2 : Répartition de l'importation des pays tiers au sein de la CEE

| PAYS | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|--------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| B-LUX | 3000 t | 2.000 t | 3.984 t | 3.406 t | 3.849 t | 3.189 t |
| DK | 2.000 t | 1.002 t | 1.645 t | 2.307 t | 1.223 t | 1.217 t |
| D | 86.452 t | 85.546 t | 81.403 t | 82.157 t | 81.599 t | 73.054 t |
| GR | 1.000 t | 557 t | 1.162 t | 591 t | 852 t | 521 t |
| ESP | 5.000 t | 6.750 t | 8.007 t | 7.731 t | 4.258 t | 1.035 t |
| F | 7.551 t | 10.069 t | 4.848 t | 4.266 t | 3.595 t | 2.807 t |
| IRL | 1.000 t | 800 t | 456 t | 459 t | 774 t | 608 t |
| I | 8.000 t | 7.766 t | 8.742 t | 6.725 t | 8.153 t | 8.908 t |
| NL | 4.000 t | 5.740 t | 6.080 t | 5.433 t | 5.718 t | 3.051 t |
| P | 1.000 t | 585 t | 699 t | 739 t | 565 t | 445 t |
| UK | 19.000 t | 19.855 t | 22.656 t | 22.244 t | 20.474 t | 24.254 t |
| CEE 12 | 138.002 t | 140.670 t | 139.682 t | 136.083 t | 131.060 t | 119.089 t |

28% du cheptel mondial estimé. La CEE des 12 produit environ 80.000 tonnes par an. Ce volume ne progresse globalement pas. La répartition selon les pays est présentée au tableau 1. (source : COPA/COGECA) :

Consommation

La consommation progresse tendanciellement de 1 à 2 % par an dans la CEE et atteint environ 200.000 tonnes par an. La consommation humaine moyenne par habitant dans la Communauté est actuellement d'environ 600 g, mais recouvrait de grandes variations (280 g en Irlande, 1.480 g en Allemagne).

Echanges

Durant les 5 dernières années, le marché mondial du miel a été particulièrement déprimé. Le prix s'y situe entre 800 et 900 US \$ tonne. Les importations de la CEE s'élevaient à 119.000 tonnes en 1990. Les

principaux exportateurs (voir tableau) bénéficient d'un tarif douanier réduit (25% au lieu de 27% *ad volorem*) ; c'est le cas de la Chine, du Mexique et de l'Argentine). Au sein de la Communauté, les princi-

Tableau 3 : Taux d'auto-approvisionnement dans la CEE

| PAYS | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 |
|--------|--------|--------|---------|--------|
| B | 13,6 % | 17,6 % | 20 % | |
| DK | 60 % | 60 % | 40,8 % | 62,7 % |
| D | 15 % | 20,3 % | 18,8 % | |
| GR | 91 % | 108 % | | |
| ESP | 88 % | 97 % | 86,3 % | 82 % |
| F | 60 % | 77,4 % | 75 % | 80 % |
| IRL | 10 % | 11 % | | |
| I | 37 % | 46,6 % | 52,6 % | 50 % |
| LUX | 33 % | 33 % | 13 % | |
| NL | 13 % | 11 % | 8,3 % | |
| P | 75 % | 82 % | 102,9 % | |
| UK | 13,4 % | 5,4 % | - | |
| CEE 12 | 35 % | 43 % | 39 % | |

aux pays importateurs sont la RFA et le Royaume-Uni (voir tableau 2) (Source : COPA/COGECA). Les échanges intra-communautaires de miels originaires de la CEE sont faibles et voisins de 10.000 tonnes par an.

Auto-approvisionnements

Le taux d'auto-approvisionnement était de 39 % en 1987 dans la CEE des 12. Cela masque des situations fort variables (voir tableau 3). (Source : COPA/COGECA)

Prix

Les prix du miel n'ont cessé de s'écraser dans les trente dernières années. Entre 1983 et 1990 les prix à l'importation ont accusé une baisse de 24 % en écus constants. En 1983, le prix moyen à l'importation (hors droit de douane) était situé à 1,071 ECU/Kg tandis qu'en 1990 le prix moyen à l'importation était de 0,81 Ecu/kg

Tableau 4 : Eléments clés concernant la structure de l'apiculture dans la CEE

| PAYS | NOMBRE DE RUCHES | NOMBRE DE PRODUCTEURS | RENDEMENT MOYEN/RUCHE (KG) | NOMBRE DE RUCHES/PRODUCTEUR | NOMBRE DE PRODUCTEURS EXPLOITANT + 150 RUCHES (1) | CHEPTEL EXPLOITE PAR (1) | QUANTITE PRODUITE PAR (1) |
|--------|------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|---|--------------------------|---------------------------|
| B | 100.000 | 12.000 | 7,8 | 8,3 | | | |
| DK | 100.000 | 10.000 | (35) | 10 | (60) | (700 ruches) | 25 t |
| D | 1.077.274 | 93.150 | 12,6 | 11,6 | 400 | 80.000 ruches | 1.500 t |
| GR | 1.300.000 | 23.500 | 8,4 | 55,3 | 4.000 | 700.000 ruches | 9.500 t |
| ESP | 1.556.000 | 20.000 | 10,3 | 78 | 7.000 | 1.240.000 ruches | 14.000 t |
| F | 1.320.000 | 100.000 | 14 | 13,2 | 1.800 | 490.000 ruches | 10.000 t |
| IRL | 16.000 | 1.600 | 12,5 | 10 | | | |
| I | 950.000 | 75.000 | 10,5 | 12,6 | 1.000 | 300.000 ruches | 6.000 t |
| LUX | 10.400 | 900 | 7,7 | 11,6 | 2 | 400 ruches | 35 t |
| NL | 85.000 | 12.000 | 11 | 7 | 3 | 600 ruches | 780 t |
| P | 210.000 | 70.000 | 13,3 | 3 | | | |
| UK | 240.000 | 46.600 | 8,5 | 5,2 | 120 | 24.000 ruches | 250 t |
| CEE 12 | 6.887.400 | 464.750 | 11,3 | 15 | (16.000) | | 42.090 t |

le revenu des apiculteurs européens, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Or, il est important de noter - comme cela apparaît dans le tableau de l'annexe 5 - que les prix n'influencent pratiquement pas le niveau de consommation en Europe.

APPAREIL DE PRODUCTION

Structures

Le cheptel apicole mondial s'évalue généralement aux environs de 50 millions de colonies d'abeilles réparties bien inégalement sur la planète dans les zones climatiques très variées et très différentes et - compte tenue des colonies sauvages - logées dans des habitats de formes et de matériaux des plus divers. Ces colonies sont aux mains de 5 millions de possesseurs de ruches, plaçant la moyenne mondiale à 10 par apiculteur, mais 15 pour la Communauté. Une inégalité de répartition du nombre des ruches apparaît dans beaucoup de pays et est souvent le fait de la présence d'une apiculture dite commerciale ou professionnelle.

Le tableau 4 donne, pour les différents Etats membres, les éléments clés concernant la structure de l'apiculture dans la Communauté à 12. (Source : COPA/COGECA).

L'apiculture est donc une activité annexe - complémentaire dans tous les Etats membres - mais constitue cependant une source de revenus essentielle pour quelque 16.000 exploitants répartis essentiellement dans le sud de l'Europe. Cette population de professionnels ou semi-professionnels exploite plus de 150 ruches et tire de cette activité la moitié, au moins, de ses revenus annuels.

Le cheptel moyen par exploitant est largement inférieur (15 ruches/apiculteur) puisque 7 millions de colonies sont aux mains de quelque 500.000 possesseurs de ruches. Néanmoins, la population des 16.000 premiers producteurs met en marché plus de la moitié de la récolte communautaire.

Les techniques apicoles modernes ont peu à peu conduit l'apiculture du type extensif au type intensif telle qu'elle est pratiquée de nos jours. A l'heure

cas, des associations qui en assurent la représentation. Le syndicalisme avec des liens organiques avec le milieu agricole n'existe qu'en RFA, en Grèce, en France, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas et au R.U. Les organisations coopératives jouent un rôle important en Grèce, en Espagne, en France et en Italie. Une interprofession existe en France.

INCIDENCE ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE

Tableau 5 : Principaux exportateurs de la CEE

| EUR12 | 1990 | 1989 | 1988 |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|
| 1. MEXIQUE | 28,9 % | 23,9 % | 22,1 % |
| 2. ARGENTINE | 18 % | 18,2 % | 20,3 % |
| 3. HONGRIE | 8,6 % | 10,5 % | 6,8 % |
| 4. CHINE | 7,9 % | 6,2 % | 8,7 % |
| 5. U.R.S.S. | 7,8 % | 8,5 % | 7,5 % |
| 6. AUSTRALIE | 6,3 % | 7,3 % | 6,9 % |
| Importations EUR12 | 119.089 % | 131.060 % | 136.083 % |

actuelle, l'apiculture de transhumance représente le dernier stade de cette évolution. L'apiculture de transhumance qui est pratiquée à large échelle en ESP, GR, F, I, et D, requiert des techniques particulières et un matériel spécialisé, lequel fait largement appel à la mécanisation.

Degré d'organisation

Le milieu apicole est insuffisamment organisé. Ce sont, dans de nombreux

Incidence économique directe

La valeur marchande des produits de la ruche élaborés en Europe peut être chiffrée à 360 millions d'ECU (miel, pollen, gelée royale, cire, propolis). L'apiculture emploie quelque 18.000 personnes si l'on tient compte des salariés du secteur. Elle contribue, en tant qu'activité complémentaire, au revenu de nombreux exploitants. Elle participe au maintien d'un tissu rural dans de nombreuses zones défavorisées de la Communauté.

Incidence économique induite

Dans beaucoup de pays, des agriculteurs de pointe, très au courant du rôle de l'abeille dans la fécondation des fleurs sont demandeurs de ruches pour en disposer au moment de la floraison, dans diverses cultures (fruitières ou grainières), afin d'en améliorer les rendements qualitatifs ou quantitatifs.

Par son activité de pollinisation, l'abeille contribue grandement aux récoltes de fruits et légumes. Pour l'ensemble des cultures considérées en 1985, l'apport économique des insectes pollinisateurs était en moyenne de 4.705 millions d'ECU, soit 7,3 % de la valeur globale marchande des productions concernées.

L'abeille, à elle seule, représente 90% de cet impact (R. BORNECK et B.

MERLE, 1986). C'est 12 fois la valeur des produits tirés directement de la ruche et 14 fois la valeur du miel produit en Europe et évalué au prix de gros.

A titre d'exemple, 85 % des récoltes de Kiwi, 18% des récoltes de pommes, 55% de celles de mandarines, 50% de celles d'aubergines, sont le fait direct des abeilles.

Incidence écologique

La contribution de l'apiculture à la préservation du patrimoine écologique est plus difficile à chiffrer. Sans suivre l'avis pessimiste d'A. Einstein qui ne donnait à l'humanité que 4 années à vivre en cas de disparition de l'abeille, notons que 20.000 essences végétales dépendent de l'abeille pour leur reproduction (PIMENTEL 1980). La disparition d'un maillon essentiel de

la chaîne pourrait compromettre l'équilibre écologique.

Etienne BRUNEAU

Article réalisé au départ de larges extraits du memorandum sur l'apiculture européenne édité par le COPA-COGECA.

L'Europe des ruches

Nous vous invitons à faire avec nous un tour des différents modèles de ruches les plus commercialisés actuellement dans la CEE. Les chiffres repris dans cet article résultent d'une enquête effectuée auprès de plusieurs marchands de matériel apicole sur les modèles vendus au cours des trois dernières années. Les réponses de tous les pays de la CEE n'étant pas encore en notre possession à ce jour, nous nous limiterons aux pays mentionnés au tableau ci-joint. Nous espérons lors

d'un prochain Carnet du CARI, pouvoir le compléter. Comme pour toute enquête, les résultats annoncés sont à prendre avec précaution. Les chiffres indiqués par parenthèses résultent d'informations peu nombreuses et doivent donc être considérés comme ordre de grandeur.

Nous pouvons donc constater que les modèles représentant plus de 50 % des ruches d'un pays sont dans l'ordre : 1. la LANGSTROTH en Espagne

LES RUCHERS MOSANS C'EST DU DYNAMISME POUR L'APICULTURE !

Nos services habituels

Une gamme étendue de matériel de 1ère qualité
Le plus grand choix de librairie apicole
Confiserie, cosmétiques, boissons au miel, pollen, gelée royale, propolis
Elevage de reines, production d'essaims
Edition d'une revue gratuite
Location d'aérosoliseur, de défumeurs, d'un pyrograveur de corps de ruches
Carte de fidélité donnant droit à 5 % de remise
10 % de remise + d'autres avantages pour les sections qui groupent leurs commandes
PRECIEUX : les conseils et l'aide aux débutants

LES RUCHERS MOSANS
MATERIEL DE MIELLERIE THOMAS
VOTRE PARTENAIRE EN APICULTURE
UNE ENTREPRISE EN WALLONIE

Chaussée Romaine 9 à DINANT - Tél. 082/22 24 19
Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 18h
Le dimanche sur rendez-vous uniquement
Suivre les flèches face au cimetière de DINANT,
route de Philippeville

DEPOT PERMANENT DE NOS ARTICLES
MOUCH'TI BRABANCON
Responsable : Claude ENGLEBERT
rue du Ruchaux 3 à 1490 COURT-ST-ETIENNE
tél. 010/45 23 75
(Dépôt réservé aux membres
du Mouch'ti Brabançon)

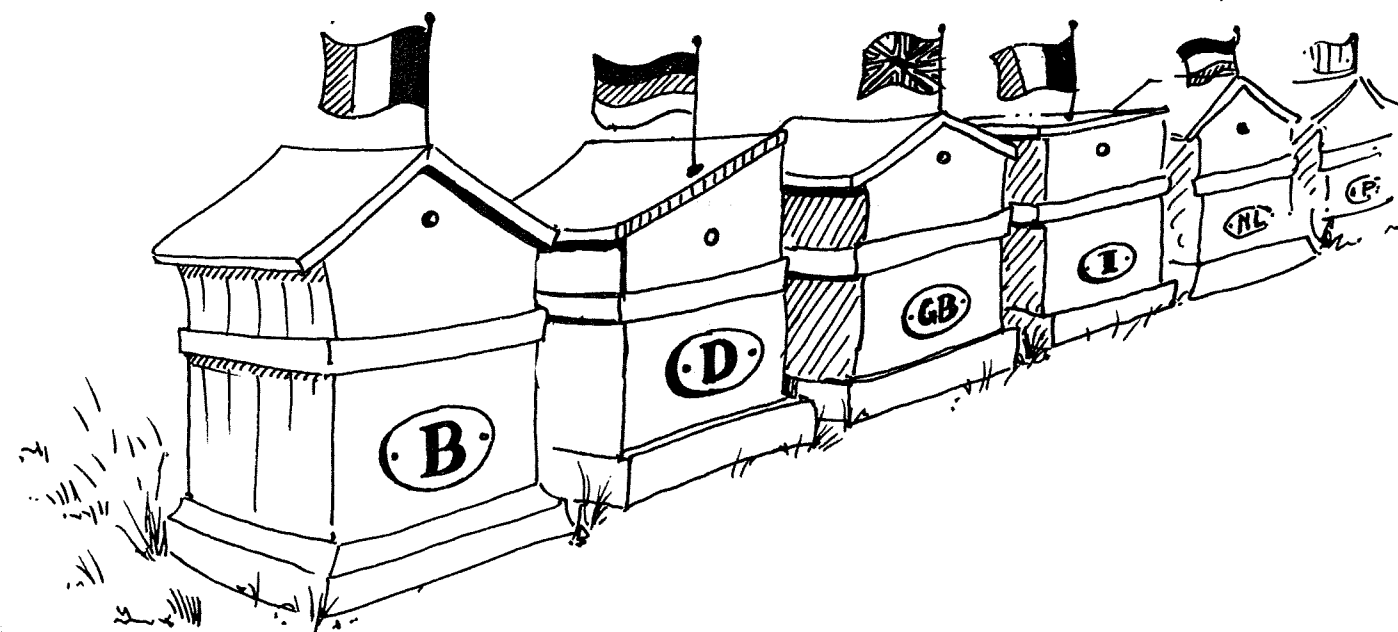


Tableau 1

| % de ruches vendues au cours des 3 dernières années | B | F | GB | D | DK | E | NL |
|---|----|----|----|------|------|------|------|
| DADANT | 39 | 75 | 1 | 24 | | (1) | |
| LANGSTROTH | 11 | 18 | 9 | 7 | | (95) | |
| VOIRNOT | 3 | 6 | | | | | |
| 12 X 10 | | | | (10) | | | |
| NM | | | | | (90) | | |
| DNM | 2 | | | 32 | | | |
| ZANDER | 4 | | | 37 | | | |
| WBC | 30 | | 19 | | | | |
| CAMPINOISE | 8 | | | | | | |
| NATIONAL (UK) | | | 66 | | | | |
| SPAARKAST | | | | | | | (60) |
| SIMPLEX | 2 | | | | | | (30) |
| LUSTANIA | | | | | | (1) | |
| LAYENS | | 1 | | | | | |
| SMITH | | 2 | | | | | |
| COMMERCIAL | | | 3 | | | | |
| DIVERS | 1 | | | | | (3) | (10) |

NM : NORWEGIAN MESSEAVRE
DNM : DEUTSCH-NORMAL-MASS

Tableau 2

| | B | F | GB | D | DK | E | NL |
|------------------|---|---|----|---|----|---|----|
| pin/sapin épicéa | X | X | X | X | X | X | X |
| multiplex marin | X | | | | X | | X |
| cèdre | | | X | | | | X |
| Styropor | | | | X | X | | |

Tableau 3

| NOMS DES RUCHES | Dimensions des cadres | | |
|-----------------|-----------------------|--------------|-------------------|
| | Longueur (cm) | Hauteur (cm) | Prise des mesures |
| DADANT | 42 | 27 | int. |
| LANGSTROTH | 44,8 | 23,2 | ext. |
| VOIRNOT | 33 | 33 | ext. |
| 12 X 10 | 30,5 | 25,4 | ext. |
| DNM | 37 | 22,3 | ext. |
| ZANDER | 44 | 22 | ext. |
| CAMPINOISE | 32,5 | 25 | int. |
| NATIONAL (UK) | 33,7 | 19,1 | int. |
| LAYENS | 31 | 37 | int. |
| SMITH | 33,7 | 25 | int. |
| COMMERCIAL | 40,6 | 25,4 | ext. |

2. la N.H. ("mesure norvégienne") pour le Danemark
3. la DADANT pour la France
4. la NATIONAL pour l'Angleterre
5. la SPAARKAST pour les Pays-Bas.
L'Allemagne et la Belgique comptent deux modèles représentant plus de 30% des ruches :
- la ZANDER et la DEUTSCH NORMAL MASS pour l'Allemagne
- la DADANT et la WBC pour la Belgique.
Veuillez noter qu'un modèle de ruche peut avoir des dimensions légèrement différentes d'un pays (ou même d'un marchand) à l'autre; qu'il peut avoir un nombre de cadres différent (tel la DADANT 10 cadres ou 12 cadres)...

Matériau utilisé

Le bois reste toujours le matériau de base favori. Il est cité par quasi tous les marchands de matériel. Cependant, comme indiqué dans le tableau 2, les matières synthétiques, comme le STYROPOR, sont mentionnées.

Robert LEQUEUX

La politique communautaire agricole : est-elle sans conséquences pour l'environnement et l'abeille ?

Contexte général au sein de l'Europe agricole

Le problème crucial des 12 pays européens est devenu, depuis une dizaine d'années, celui des excédents agricoles qui entraîne crise et réformes actuelles. Après la guerre prévalait la hantise de manger, aujourd'hui règne la phobie des excédents.
Exemple : 300 000 tonnes de beurre dont le prix de revient au kg est de 23 FF (200 FB) et qui ne peuvent s'écouler au marché mondial qu'à 6 FF (37 FB).
Or, les finances européennes sont relativement faibles : 55 milliards d'écus, soit 400 milliards de nos francs (FF) (2.500 milliards de FB), le 1/4 du budget de la France.

Le paysage agricole aussi change rapidement : fuite des actifs, désertification des campagnes, bouleversement des techniques, des rendements, endettement...
Aussi la CEE est-elle obligée d'encadrer cette évolution et d'aller vers l'objectif de dépenser mieux de produire mieux faute de pouvoir dépenser et écouler plus.
Cela exige imagination et créativité pour tous les acteurs de l'économie agricole.
POUR L'APICULTURE, le problème

est différent. C'est un secteur d'activité déficitaire, qui a besoin d'être soutenu. Alors que la production annuelle de miel dans la CEE est de 100 000 tonnes, la consommation est de 240. 000 tonnes au moins, couverte à plus de 60% par les importations, d'où un déficit communautaire de 160 millions d'écus.

L'Europe est le premier importateur mondial de miel

Or l'apiculture européenne souffre du prix du miel à la production, le cours mondial du miel étant très inférieur au cours moyen européen.
Du memorandum sur l'apiculture européenne il ressort divers éléments :
- insuffisance des données statistiques
- manque d'organisation, difficulté de trouver les bons interlocuteurs
- le miel est toujours entouré d'un message subjectif...
La CEE peut certainement maîtriser certains de ces facteurs en comptant sur le dynamisme des apiculteurs. Mais elle ne devrait pas être conduite à agir pour eux.
Elle connaît le marché du miel par l'intermédiaire du COPA (1), organisme dont il faut développer l'influence.
Alors que beaucoup de marchés se

Lors du 25ème congrès de la FNOSAD organisé à Epinal le 23 mars 1991, Monsieur TABARY de la direction général de l'Agriculture de la CEE est venu présenter l'impact des nouvelles réformes agricoles sur l'apiculture européenne.

referment, la consommation du miel et des produits de la ruche est en augmentation de 2 à 3% chaque année. On peut compenser le handicap du prix par une politique de commercialisation basée sur la valorisation des produits. La moitié des consommateurs sont prêts à payer plus pour des produits meilleurs. C'est un exemple qu'on retrouve aussi sur le marché du vin ou de la viande. Pour cela, un élément essentiel est l'origine du produit qu'il faut préciser : origine florale, origine géographique.

D'autre part, l'apiculture doit être protégée car elle joue un rôle des plus importants grâce à la pollinisation. Selon les économistes, elle apporte à l'agriculture européenne une valeur ajoutée de 5 milliards d'écus par an. Pour les spécialistes de la flore, c'est 20.000 espèces végétales qui, sans l'abeille, vivraient moins bien ou disparaîtraient.

Enfin l'apiculture n'est pas une activité négligeable quand on sait que dans la CEE 500.000 personnes s'y adonnent dont 20.000 à titre principal, ce qui est parfois un complément de ressources ou une diversification utile notamment dans les régions moins prospères.

Réforme de la politique agricole commune

L'objectif est la recherche de perspectives nouvelles dans l'ensemble des milieux agricoles.

D'abord, ce sera :

- une meilleure protection de l'environnement, en particulier une meilleure maîtrise des intrants chimiques massifs;
- un renforcement du système des jachères : une jachère n'est pas une terre à l'abandon. C'est une terre au repos avec un minimum d'entretien compatible avec l'environnement. C'est une réserve naturelle. C'est

aussi un moyen d'encadrer le phénomène de déprise agricole qui a déjà porté sur plus de 8 millions d'hectares en France, nombre qui pourrait être doublé d'ici l'an 2000;

- la recherche d'une meilleure valorisation des produits;

Ex. Tous les produits dérivés du miel devraient toucher des clientèles différentes.

- la recherche de produits nouveaux qui sont souvent des produits anciens, qu'on redécouvre (hydromel, sarrasin...);

- la transformation de produits agricoles en produits industriels (ex. Diester, carburant au colza, Ethanol à partir de céréales, carburants verts moins polluants) dont la rentabilité n'est pas toujours assurée mais qui, par contre, nous rendraient moins dépendants du pétrole et sont moins nocifs pour la qualité de l'air.

- développement de la pluriactivité pour les agriculteurs en nous souvenant que la CEE compte 12 millions de chômeurs.

Il faut trouver autre chose à faire à la campagne :

Beaucoup de nos contemporains ne connaissent plus la nature. Il faut les y intéresser. Les métiers ruraux peuvent valoriser leur savoir-faire, le tourisme rural devra se développer notamment dans les régions en difficulté comme certaines zones montagneuses ou méditerranéennes où les alternatives sont rares.

L'apiculture elle-même peut jouer un rôle économique d'appoint dans cette sauvegarde du monde rural. Sur 160 régions européennes, 6 seulement sont à dominante agricole majoritaire.

L'exode rural bouleverse les équilibres.

- la protection du domaine forestier.

Or, toute l'histoire est allée vers sa destruction, jusqu'aux années 1960. Mais la consommation de bois ne cesse d'augmenter et déjà nous

dépendons à 50 % d'importations qui nous coûtent 20 milliards d'écus par an.

Action européenne en faveur de l'apiculture

Elle n'est pas nouvelle. On a connu l'aide au sucre dénaturé, l'aide unitaire à la ruche...

Depuis quelques années, la lutte contre la varroase a pris le devant de la scène. L'an dernier elle s'est montée à 500.000 écus et il a été décidé de la doubler.

Les rapports concernant cette parasitose et les maladies associées permettront l'intensification et l'affinement des moyens de lutte.

Les réglementations phytosanitaires devront viser davantage à protéger les insectes utiles, notamment l'abeille. Mais elles sont parfois l'objet de décisions politiques où la commission n'est pas toujours suivie, en dernier ressort.

Ce semestre, les Ministres se sont engagés sur des textes proposant la valorisation des produits agricoles notamment sur les origines contrôlées.

Un Comité est chargé du suivi et de la promotion des normes de qualité.

Autre débat, celui de l'agriculture biologique. 10 % des marchés sont concernés. Des cahiers des charges sont à l'étude pour développer des perspectives nouvelles et pour définir le label, la valorisation, la défense.

Rôle et reconnaissance des Interprofessions. Les professions doivent s'organiser avec les Pouvoirs Publics et les consommateurs pour définir les conditions d'une bonne production et d'une meilleure valorisation des produits, en liaison avec la Formation, les stations de démonstration. La France est, depuis 1986, le seul pays doté d'une telle Interprofession, avec laquelle nous



avons engagé une action très positive, tout comme avec le groupe spécialisé MIEL du COPA.

Le programme européen "leader" consiste en des projets pour les micro-régions. Les textes viennent de paraître au journal officiel des Communautés du 20 mars. L'apiculture pourrait trouver ici des possibilités d'actions nouvelles.

Problèmes internationaux

Les négociations du GATT (2) avec nos partenaires se placent dans la stratégie du libre-échange. Certains pays de l'Est voudraient entrer dans la Communauté. Ce ne sera pas à n'importe quelles conditions. Les pays en voie de développement ont avec nous un passé historique mais ils peuvent être des concurrents redoutables.

Aussi devons-nous nous tourner vers la QUALITE de nos productions, jouer sur notre savoir-faire et notre savoir-vendre.

La part de l'alimentation dans le budget des ménages est passée de 30 à 17 % dans la CEE, depuis 1958, pour une

quantité et une qualité nettement supérieures. L'élément prix est dès lors de moins en moins déterminant dans la stratégie d'achat des consommateurs. Cela implique pour nous l'élaboration de normes de qualité. Avec l'écu, nous ne sommes pas allés assez vite, assez loin. Si nous avions un écu utilisé internationalement nous ne dépendrions plus de sautes d'humeur du dollar.

Une conférence intergouvernementale se tiendra avant la fin de l'année. Ou nous dépendons des USA, ou nous mettons l'indépendance nationale en veilleuse au profit de la CEE pour aller de l'avant dans tous les domaines : économique, social, écologique, humain.

L'apiculture dans tout cela

C'est depuis des millénaires la meilleure des philosophies, une école de patience et de minutie. Elle contribue à la valorisation de notre potentiel endogène. A ce titre, elle répond, elle aussi, à nos préoccupations. Après un pré-rapport, un projet de réforme de la PAC (4) sera

débatu avant l'été. Notre intention est de renforcer l'efficacité de toutes les actions en jouant sur le dialogue.

L'interprofession, le COPA (1) seront sollicités pour faire part de toutes les suggestions. En un mot l'apiculture doit prendre en mains ses problèmes ; la CEE a vocation à jouer sur le dynamisme des apiculteurs. Seule elle ne peut rien faire et ne peut dire que "Aidez-vous, l'Europe vous aidera".

Intervention de
Monsieur Philippe TABARY
(Direction générale
de l'Agriculture CEE, Bruxelles)
Chargé des relations avec les
organisations professionnelles
agricoles de la CEE

Texte repris de la revue "La Santé de l'Abeille" n° 123.

- (1) COPA : Structure fédérant au niveau européen les principaux syndicats et représentants de producteurs agricoles.
- (2) GATT : Accords internationaux sur le commerce et les prix.
- (3) FEOGA : Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole.
- (4) PAC : Politique Agricole Commune.

GROUPE MIEL

Les règles de demain

Le groupe miel du COPA est peu connu des apiculteurs belges. Il est vrai que l'on en parle qu'occasionnellement. Pourtant ce groupe constitué des différents responsables syndicaux nationaux, est l'interlocuteur privilégié des apiculteurs européens auprès de la communauté. C'est donc lui qui la conseille dans la politique à suivre que ce soit en matière de subside à la recherche, de produits ou de pathologie. La politique qu'il défend a donc une influence directe sur notre apiculture et sur sa santé.

Voici près d'un an que le COPA et le COGECA ont présenté une série de mesures concrètes en vue de résoudre les problèmes de l'apiculture communautaire, à savoir :

- des difficultés croissantes que rencontre le secteur de la production apicole;
- de la chute des cours européens en-dessous du cours mondial;
- des coûts de production européens, supérieurs à ceux des produits en provenance des pays tiers;
- du rôle pollinisateur irremplaçable de l'abeille dans l'équilibre du milieu rural et sa contribution à la production finale de nombreuses productions agricoles et forestières;
- de l'importance de l'apiculture comme facteur de maintien du tissu rural dans de nombreuses zones défavorisées;
- de l'existence de nombreux apiculteurs professionnels dans divers pays de la Communauté européenne;
- de l'importance de l'apiculture comme source de revenus unique pour les apiculteurs de métier,

Voici les actions à plus long terme qui visent à assurer la viabilité du secteur :

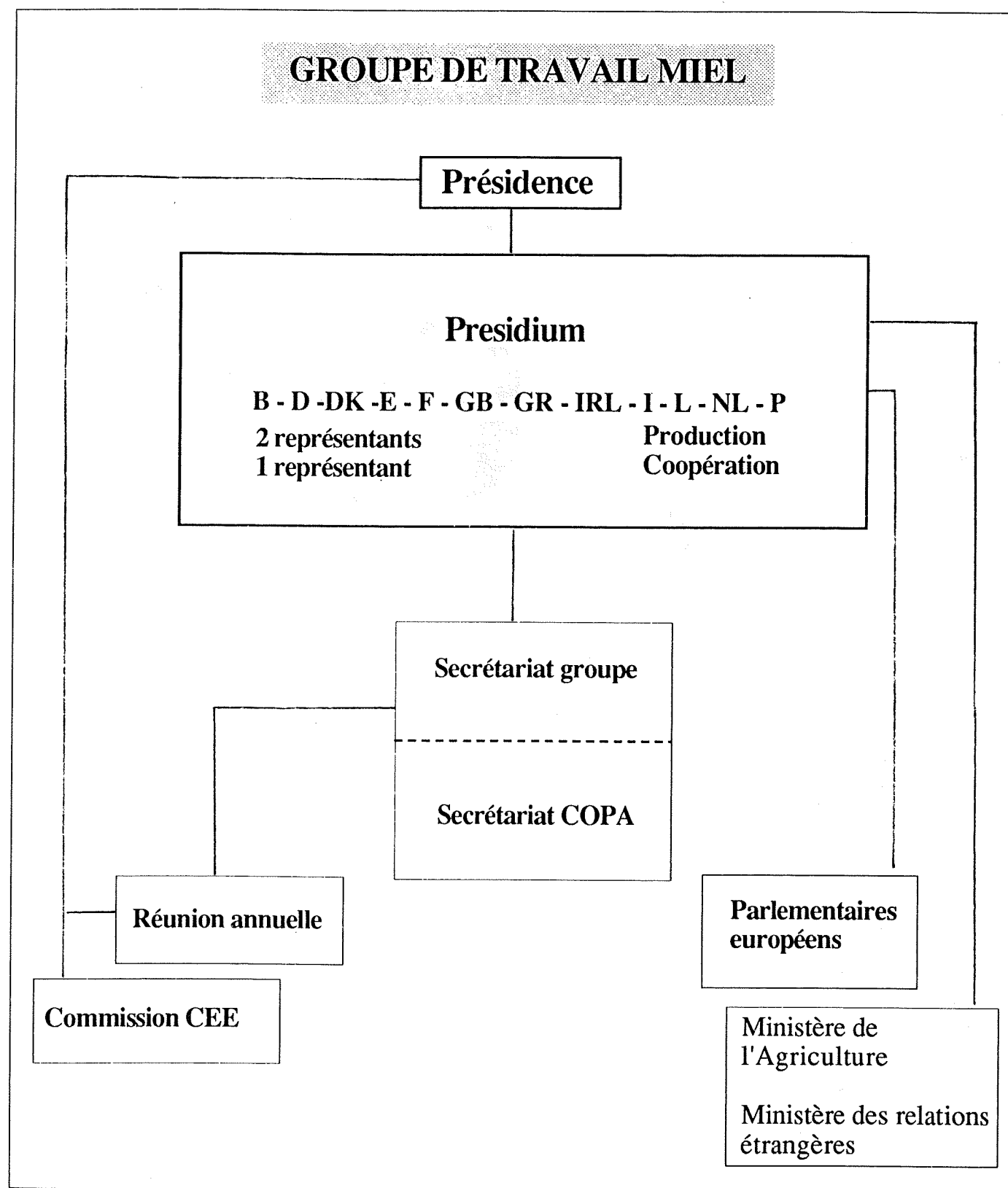
Le COPA et le COGECA estiment qu'il est nécessaire de modifier l'étiquetage des miels avant 1993 (directive 74/409/CEE, et notamment le point 3 de l'article 7) en vue d'une meilleure information du consommateur et d'une plus grande

transparence du marché. La nouvelle rédaction de ce point pourrait être la suivante: "Une indication clairement visible de la dénomination "MIEL D'IMPORTATION" est obligatoire dans tous les pays membres pour des miels récoltés, en tout ou en partie, dans des pays tiers, et cela indépendamment de leur lieu de conditionnement".

Il est nécessaire en outre d'étudier sérieusement l'instauration de mesures visant à une meilleure identification du produit et de ce fait, à une distinction et à une promotion adéquate du miel de qualité.

Dans cette optique, il paraît opportun d'envisager dans le contexte de la politique en matière de qualité préconisée par la Commission, des moyens favorisant dans la Communauté la production et la commercialisation d'un miel de qualité. A cet effet, des critères de qualité plus élevés que ceux prévus par la Directive 74/409/CEE (normes actuelles) pourraient être introduits de façon à permettre de mieux valoriser les miels répondant à une série de paramètres tels que par exemple :

- un taux maximum d'humidité selon les types de miel ;
- des traitements thermiques ne dépassant à aucun moment du processus de conditionnement un niveau de température susceptible d'entraîner une production d'HMF et une destruction des diastases trop



importantes.
Tous les détails concernant ces critères pourraient être prévus dans un règlement CEE établissant des normes de commercialisation communes pour le miel.

En vue de promouvoir auprès des consommateurs européens le miel produit selon ces normes, il sera nécessaire d'envisager une campagne de promotion. Une enveloppe budgétaire communautaire sera nécessaire pour réaliser cet objectif.

Le COPA et le COGECA estiment qu'il est nécessaire qu'il y ait une **définition commune dans la C.E.E. des miels monofloraux** d'importance commerciale, ainsi qu'une **harmonisation des méthodes d'analyse** et d'interprétation de ces analyses.

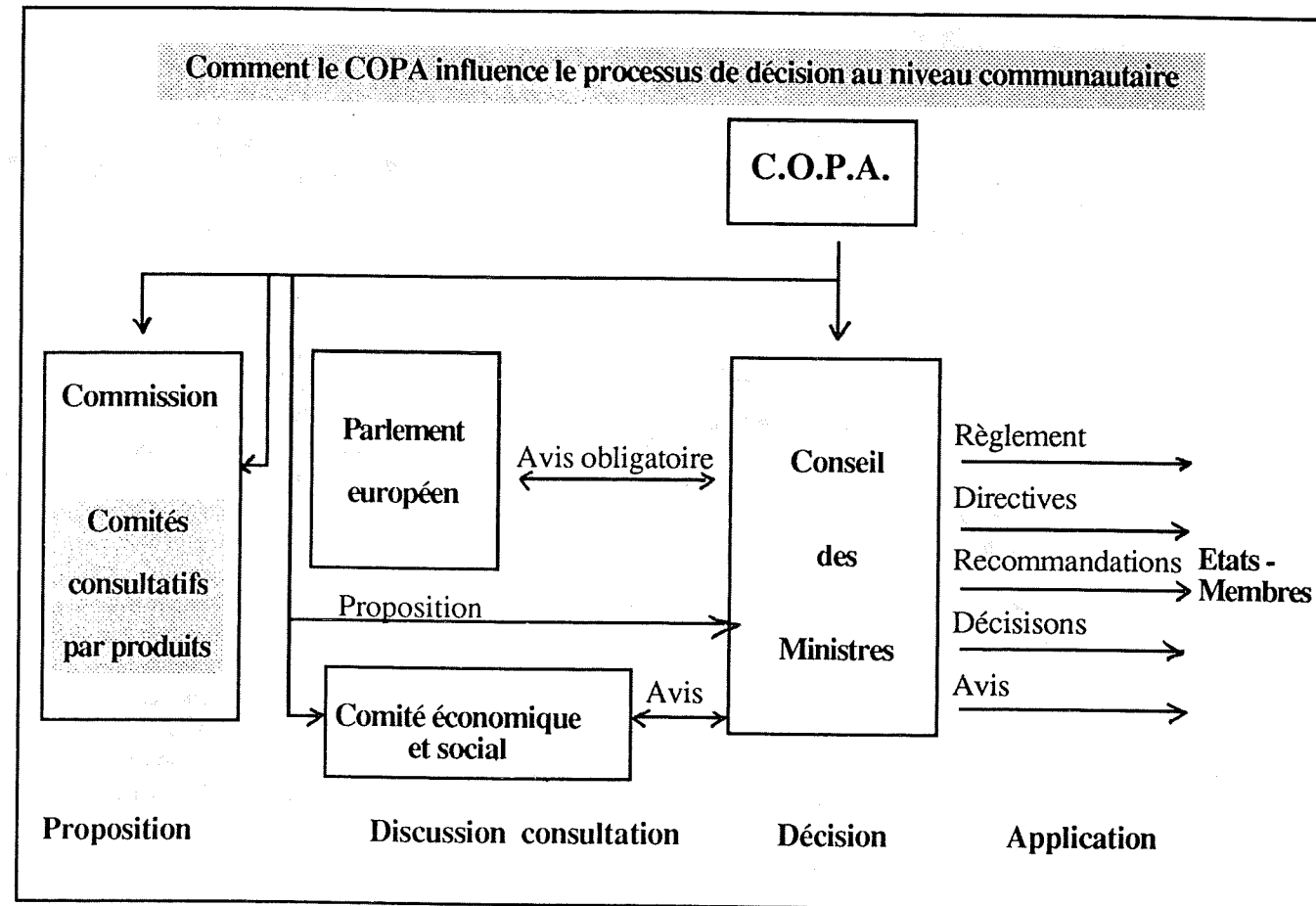
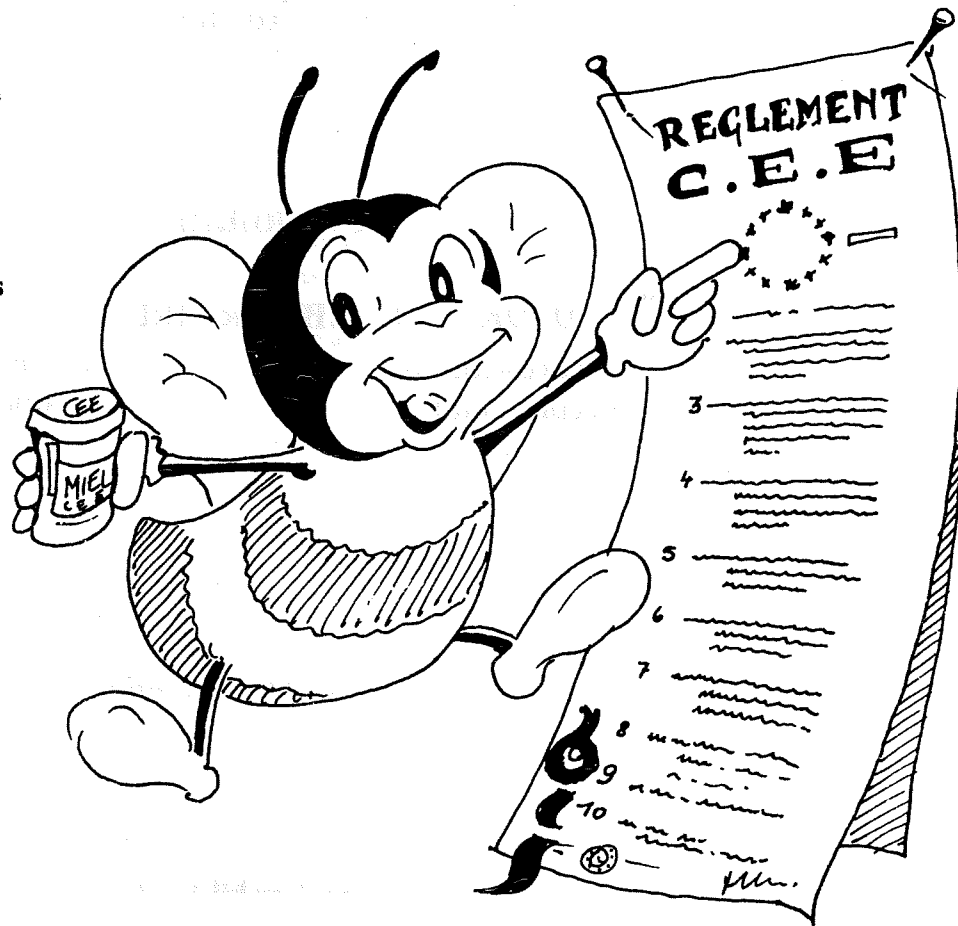
Afin de réaliser cette harmonisation, une participation du COPA et du COGECA, des conditionneurs et des instituts techniques nationaux à un groupe de travail *ad hoc* mis en place par la Commission des C.E. est indispensable.

L'échéance proche du marché unique de 1993 impose que cette harmonisation soit terminée avant 1992.

En vue de clarifier le marché de ces miels monofloraux, on précisera utilement les aires de production européennes pour chacun d'entre eux. Il est nécessaire également de **définir les caractéristiques du pollen européen** et d'appliquer pour ce produit apicole un régime douanier identique à celui existant pour le miel.

Il convient en outre d'envisager la mise en place de mécanismes permettant une bonne gestion et **une meilleure régulation des marchés** (p.ex. en matière de financement des stocks).

Il est enfin indispensable d'**aider les apiculteurs**, notamment à travers leurs organisations économiques (coopératives et groupements de producteurs), à **bénéficier**, au même



titre que les autres producteurs agricoles, des **différentes dispositions prévues dans la réglementation communautaire** en particulier en matière :

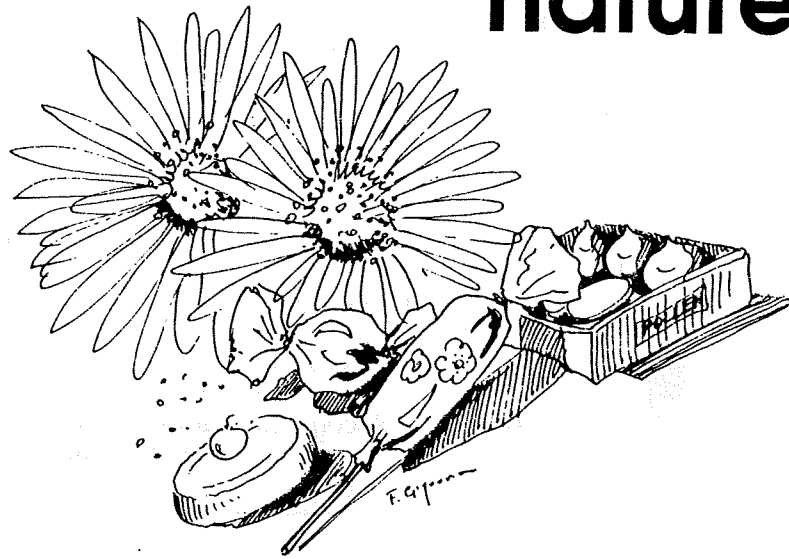
- de groupements de producteurs,
- d'amélioration des structures de commercialisation et de transformation,
- d'acquisition et d'utilisation d'équipements pour la commercialisation et le stockage,
- d'assistance technique à la gestion commerciale,
- de recherche de marchés nouveaux,
- de programmes de recherches dans le

domaine technique.

La réalisation de l'ensemble de ces travaux nécessite la mise en place d'une structure coordinatrice appropriée à l'échelon européen.

COPA - COGECA

Le pollen, naturel avant tout



Suite à une enquête (questionnaire et entretiens) effectuée en France auprès de 42 détaillants (magasins de produits diététiques, pharmaciens et coopératives d'achats), voici quelques réflexions que nous pouvons tirer dès à présent sur les formes de commercialisation du pollen et sur son mode de perception par les Français.

Le pollen se présente traditionnellement en pelotes. C'est sous cette forme qu'il se vend actuellement le plus. Les pelotes sont à mâcher soigneusement ou à dissoudre dans une boisson tiède, pour une meilleure assimilation. Attention, ne pas prendre avec une boisson chaude, sinon vous risquez de détruire les vitamines. Le pollen peut également être mélangé à du miel, de la confiture ou du yaourt ce qui atténue l'intensité de son goût. Cependant, de nouvelles formes de présentation ont vu le jour : poudre, pâtes, barres au pollen, tablettes, cachets, pollen prédigéré, shampoing,...

Réduit en poudre, il est emballé hermétiquement. Il offre ainsi une grande facilité d'utilisation. Cette formulation entre d'ailleurs dans la composition de pâtes aromatisées. Les barres au pollen (type barres céréales), ont l'avantage d'avoir bon goût. Le pollen (12 %) est

accompagné de fruits séchés tels les figues,...

En tablettes ou cachets (conditionnement de type médical), il permet une ingestion facile et évite les éventuels problèmes de goût. Le pollen prédigéré peut présenter pour certains un aspect rebutant (flacon brun, translucide contenant une pâte brun sombre compacte, avec des grumeaux, parfois gélatineuse). En cosmétique, le pollen est vanté pour ses propriétés sur la chevelure et la peau ce qui explique l'existence de shampoings et crèmes à base de pollen.

Connotation : le produit original

Le pollen en pelotes est perçu par le consommateur comme un produit naturel, oeuvre des abeilles et qui n'a subi aucune transformation. Il reste entouré d'un voile de mystère. C'est une des raisons de son succès. De nombreux détaillants ont compris l'intérêt d'une telle image, c'est pourquoi ils sont résolus à conserver et même à favoriser ce conditionnement. En fait, tout se passe comme si on était en présence de produits différents :

- le pollen en pelotes, intouchable quant à sa présentation et
- les nouvelles formes du pollen "transformé", certains pensent "dégradé", utilisé tant au niveau alimentaire que cosmétique. La forme et la présentation données à

ces produits prend alors toute son importance

Problème de goût

Le goût du pollen est souvent perçu négativement : trop fade ou trop sucré, parfois amer. Ce problème inhérent au produit constitue l'obstacle majeur à sa diffusion. A long terme, cela pourrait même entraîner une disparition de ce produit. Tout nouveau développement à base de pollen devra donc résoudre ce problème pour avoir une chance de s'imposer un jour sur le marché.

Utilisation essentiellement "thérapeutique"

En raison de son goût désagréable, le pollen est généralement consommé en petites quantités et presque exclusivement pour ses propriétés thérapeutiques. Il fait l'objet de cures de durée variable. Seules les rares personnes qui en sont friandes en prennent en permanence. Il est souvent conseillé pour combattre la fatigue, les problèmes d'intestins, etc. Les personnes qui font des cures l'utilisent plutôt à l'entrée et à la fin de l'hiver. On constate d'ailleurs une augmentation des ventes en mauvaise saison.

Profil d'un consommateur

En France, le consommateur typique de pollen connaît le produit et ses vertus thérapeutiques. Il s'intéresse à toute nouvelle information sur les propriétés et les formes de commercialisation de ce produit. Il a en moyenne près de 50 ans (10% de moins de 25 ans et 25% de plus de 65 ans), en achète environ 1 x par mois, est content de son efficacité mais déplore son goût. En général, il fait l'effort de supporter ce dernier parce

qu'il connaît la valeur du produit.

La production française est insuffisante

Le marché français du pollen représente moins de 3 % du marché des compléments alimentaires en magasin diététique. Ce dernier accuse actuellement une nette diminution en raison de la crise économique actuelle. Le marché du pollen est lui-même encore en régression par rapport à cette tendance générale. En cause, l'apparition de nombreux nouveaux produits destinés à combler les mêmes carences que le pollen. Pourtant la France, gros producteur, doit importer du pollen d'Espagne et de Hongrie. Le pollen français est principalement produit en Provence et en Gironde.

L'avenir,

En général, il ressort de l'enquête que le pollen est considéré comme un produit thérapeutique qui a mauvais goût. Les détaillants le considèrent comme bon pour la santé. Ils désirent

conserver le caractère naturel du pollen en pelotes. Certaines formes de commercialisation leur semblent superflues et ils n'en voient donc pas d'autres.

Au terme de cette enquête, il apparaît que le marché du pollen est en perte de vitesse. Une campagne d'information mettant en évidence ses nombreuses propriétés s'avère donc indispensable. Un nouvel essor de ce marché serait lié à la mise au point de présentations du pollen qui gardent au mieux son aspect "naturel" tout en le rendant plus agréable de goût.

* L'enquête a porté sur 42 détaillants (magasins de diététique, pharmacies et coopératives d'achats) âgés de 30 à 50 ans dont 75 % de femmes et 25 % d'hommes.

Ils se répartissent géographiquement comme suit :

| | |
|------------------------|----|
| Lyon (et périphérie) : | 21 |
| Chamonix : | 8 |
| Roussillon : | 4 |
| Grenoble : | 2 |
| Paray-le-Monial : | 1 |
| Dijon : | 3 |
| Orléans : | 2 |
| Reims : | 1 |

Valérie BICCHIELLI

LES RUCHERS
DU
HAUT-LANGUEDOC

E. et G. PRADIER

Apiculteurs - Eleveurs

SOUMARTRE
F - 34600 BEDARIEUX

Tél. 67.23 05.94

Dans le sud de la France, un éleveur professionnel met à votre disposition des élevages précoces.

REINES FECONDES
de production et de reproduction
REINES VIERGES
ESSAIMS

Nous utilisons 3 zones de fécondation dirigée qui nous permettent de produire des hybrides inter-raciaux et également des reproductions en "pool-génétique".

Demandez nos tarifs !

LISTE DES INSTITUTS ET DES CENTRES APICOLES EUROPEENS

Les listes d'adresses présentées ci-dessous reprennent les renseignements que nous avons pu récolter à ce jour. Toute information complémentaire nous serait très utile afin d'améliorer les versions ultérieures de ce répertoire européen.

ALLEMAGNE
BAYERISCHE LANDESANSTALT FÜR
BIENZUCHT
Burgbergstrasse 70
D - 8520 ERLANGEN
(09131) 2 19 13

ALLEMAGNE
BIENENABTEILUNG DER
FACHRICHTUNG ZOOLOGIE DER
UNIVERSITÄT DES SAARLANDES
Saarbrücken 15
D - 6600 SAARBRÜCKEN
(0681) 3 02 34 11

ALLEMAGNE
BOTANISCHES INSTITUT DER
TECHNISCHEN
HOCHSCHULE
Schnittspahnstrass 3-5
D - 6100 DARMSTADT

ALLEMAGNE
HESSISCHE LANDESANSTALT FÜR
LEISTUNGSPRÜFUNGEN IN DER
TIERZUCHT NEU-ULRICHSTEIN
Erlenstr. 9
D - 3575 KIRCHHAIN
(06422) 30 51

ALLEMAGNE
INST. F. BIENENFORSCHUNG
V. WELFELDSTRASSE 24
D - 4290 BOCHOLT-BARLO

ALLEMAGNE
INSTITUT FÜR ALLGEMEINE
ZOOLOGIE DER FREIEN
UNIVERSITÄT BERLIN,
FACHBEREICH (23)
Konigin-Luise-Strasse 1-3
D - 1000 BERLIN 33
(030) 8 38 39 15

ALLEMAGNE
INSTITUT FÜR ANGEWANDTE
ZOOLOGIE DER UNIVERSITÄT BONN
An der Immenburg 1
D - 5300 BONN
(0228) 73 51 23

ALLEMAGNE
INSTITUT FÜR BIENENKUNDE
(POLYTECHNISCHE
GESELLSCHAFT)
Karl-Von-Frisch-Weg 2
D - 6370 OBERURSEL
(061 71) 2 12 78

ALLEMAGNE
INSTITUT FÜR HONIGFORSCHUNG
Schlachte 15/18
D - 2800 BREMEN
(0421) 31 24 49

ALLEMAGNE
INSTITUT FÜR
LANDWIRTSCHAFTLICHE
ZOOLOGIE UND BIENENKUNDE DER
UNIVERSITÄT
Melbweg 42
D - 5300 BONN 1

(0228) 28 50 05

ALLEMAGNE
INSTITUT FÜR PFLANZENSCHUTZ,
SAATGUTUNTERSUCHUNG UND
BIENENKUNDE DER
LANDWIRTSCHAFTSKAMMER
WESTFALEN-LIPPE
Kanalstr. 240 Postfach 5925
D - 4400 MUNSTER
(0251) 27 66 62

ALLEMAGNE
LANDESANSTALT FÜR
BIENZUCHT
Im Bannen 38-55
D - 5440 MAYEN
(02651) 25 88

ALLEMAGNE
LS ENTWICKLUNGSPHYSIOLOGIE
Zoologisches Institut der Universität
Tübingen
Auf der Morgenstelle 28
D - 7400 TUBINGEN

ALLEMAGNE
NIEDERSÄCHSISCHES
LANDESINSTITUT FÜR
BIENENFORSCHUNG
UNDBIENENWIRTSCHAFTLICHE
BETRIEBSLEHRE -
BERUFSIMKERSCHULE
Wehlstrasse 4a
D - 3100 CELLE
(05141) 60 54 - 2 24 56

ALLEMAGNE
OBSTBAUVERSUCHSANSTALT JORK
DER LANDWIRTSCHAFTSKAMMER
HANNOVER
Niederelbe 1
D - 2155 JORK
(04162) 75 11 u. 7582

ALLEMAGNE
SCHLESWIG-HOLSTEINISCHE
IMKERSCHULE
Hamburger str. 109
D - 2360 BAD SEGEBERG
(04551) 24 36

ALLEMAGNE
THIERHYGIENISCHES INSTITUT
FREIBURG
Abteilung Bienenkunde
Moosweiler 2
D - 7800 FREIBURG
(0761) 1 60 11-1 60 14

ALLEMAGNE
UNIVERSITÄT HOHENHEIM
LANDESANSTALT FÜR
BIENENKUNDE (730)
August-von-Hartmann Strasse 13
D - 7000 STUTTGART 70
0711-459-2661

ALLEMAGNE
UNTERSUCHUNGSSTELLE FÜR
BIENENVERGIFTUNGEN
BIOLOGISCHE BUNDESANSTALT FÜR
LAND-UND FORSTWIRTSCHAFT
Messeweg 11/12
D - 3300 BRAUNSCHWEIG
(0531) 39 92 90

LISTE DES INSTITUTS ET DES CENTRES APICOLES EUROPEENS

BELGIQUE

Centre Apicole de recherche et
d'Information (C.A.R.I.)
Place Croix du Sud, 4
B - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
010/47.34.16

BELGIQUE

LABORATORY FOR ZOOPHYSIOLOGY
K.L. Ledeganckstraat 35
B - 9000 GENT

BELGIQUE

RIJKSSTATION VOOR NEMATOLOGY
AND ENTOMOLOGY
Van Gansberghelaan 96
B - 9220 MERELBEKE
091/52-20-85 - Fax : 32-91-52-15-83

DANEMARK

BIOLOGISK INSTITUT
ODENSE UNIVERSITET
Campusvej 55
DK - 5230 ODENSE

DANEMARK

DEPARTMENT OF PLANT
PHYSIOLOGY
Thorvaldsensvej 40
DK - 1871 FREDERIKSBERG C.
31-35-17-88 ext. 2640

DANEMARK

ROYAL END VETERINARY AND
AGRICULTURAL
UNIVERSITY - Department of Crop
Husbandry
Agrovej 10
DK - 2630 TAASTRUP
02-99-26-13

DANEMARK

STATENS PLANTEAVLSKONTOR
Skovbrynet 18
DK - 2800 LYNGBY
45 93 09 99 - Fax : 45 93 08 19

ESPAGNE

Dr J.L. Meijide VILARINO
Mayor, 5
E - 36520 GOLADA

ESPAGNE

INS. VALENCIANO
Inv. Agrar
E - 46113 MONCADO

ESPAGNE

UNIV. DE EXTREMADUR
Fac. Veterinaria
E - 10071 CACERES

FRANCE

COMPARATIVE PATHOLOGY
RESEARCH STATION
I.N.R.A.
F - 30380 SAINT-CHRISTOLEZ ALES

FRANCE

I.N.R.A.

Station de Zoologie
F - 86600 LUSIGNAN
49.43.95.11 - 49.55.60.90

FRANCE

I.N.R.A. - CNRS Laboratoire de
Neurobiologie comparée des
Invertébrés
Station de recherche de physiologie
sensorielle et comportementale
rue de la Guyonnerie
F - 91440 BURES - SUR - YVETTE
69.07.54.75

FRANCE

I.N.R.A.
Laboratoire - Station Apidologie
Domaine St Paul B.P. 19
F - 84140 ou MONTFAVET
F - 84440
90.31.60.00 - 90-31-61-69

FRANCE

INSTITUT TECHNIQUE DE
L'APICULTURE
rue de la Guyonnerie
F - 91440 BURES-SUR-YVETTES

FRANCE

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE DES
PETITS
RUMINANTS ET DES ABEILLES -
CNEVA
Ministère de l'Agriculture - Direction de la
F - 06410 SOPHIA ANTIPOLIS -
BIOT

FRANCE

OPIDA - Office pour l'Information et
la Documentation en Apiculture
F - 61370 ECHAUFFOUR
33.34.05.80

FRANCE

UNIVERSITE PAUL SABATIER
Laboratoire Neurobiologique des
Insectes
route de Narbonne
F - 31062 TOULOUSE

GRANDE-BRETAGNE

ADAS Luddington - MINISTRY OF
AGRICULTURE
FISHERIES AND FOOD NATIONAL
BEEKEEPING UNIT

UK - STRATFORD UPEN AVON
CV379 SI WARKS

GRANDE-BRETAGNE

DEPARTMENT OF ZOOLOGY
Downing street
UK - CAMBRIDGE CB2 3EJ
0223-336600

GRANDE-BRETAGNE

ROTHAMSTED EXPERIMENTAL
STATION
UK - HARPENDEN, HERTS
AL5 2JQ
05827-631133

GREECE

AGRI. RES. STATION OF CHALKIDIKI
Constatinoupoleos 20
GR-NEA MOUDANIA

GREECE

AGRIC. UNIV. OF ATHENS
Votanikos
GR - ATHENS
11855

LISTE DES INSTITUTS ET DES CENTRES APICOLES EUROPEENS

GREECE

ARISTOTLE UNIVERSITY OF
THESSALONIKI
LABORATORY OF APICULTURE
Department of Botany
School of Agriculture - Aristotle University
GR - THESSALONIKI
54006
31-991450 ext 227

IRLANDE

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
AGRICULTURE HOUSE
Kildan street
DUBLIN

ITALIE

ENTOMOLOGICAL INSTITUTE
University Borgo xx Guigno
I - 06100 PERUGIA
075/33018

ITALIE

GALICIA APICOLA
General Aranda 13
I - 15703 SANTIAGO DE
COMPOSTELA
(981)58 44 65

ITALIE

INSTITUTO DI DIFESA DELLA PIANTE
- Udine university
P. le Kolbe 4
I - 33100 UDINE

ITALIE

INSTITUTO DI ENTOMOLOGIA
AGRARIA
E APICOLTURA -
Via Pietro Guiria 15
I - 10126 TORINO
011-6505644 - 011-6699150

ITALIE

INSTITUTO NAZIONALE DI
APICOLTURA
Via San Giacomo 9
I - 40126 BOLOGNA

ITALIE

INSTITUTO SPERIMENTALE
per la Zoologia Agraria - Sezione di
Apicoltura
Via Leonida Rech 36/42
I - 00156 ROMA
(06)4123664-4126837

ITALIE

INSTITUTO ZOOFILATTICO
Via Modena 477
I - 44044 CASSANO - FERRARA

ITALIE

ISTITUTO DI ENTOMOLOGIA GRARIA
Via Celoria 2
I - 20133 MILANO
02/2-36-28-80

ITALIE

ISTITUTO SPERIMENTALE ZOOLOGIA
AGRARIA
Sezione di Apicoltura
Via Lanciola, Cascine del Riccio
I - 50125 FIRENZE
055/20.90.81 - Fax : 055/20.91.77

ITALIE

OSSERVATORIO DI APICOLTURA
GIACOMO
ANGELERI
Strada del Cresto 2
I - 10132 REAGLIE TORINO

PAYS-BAS

"AMBROSIUSHOEVE" - RESEARCH
CENTRE FOR INSECT POLLINATION
AND BEEKEEPING
Ammrosiusweg, 1
NL - 5081 HILVARENBEK
013-425-888

PAYS-BAS

C/O KOERIERSDIENST BUZA
PO. Box 20061
NL - 2500 EB DEN HAAG

PAYS-BAS

DEPARTMENT OF ENTOMOLOGY
Agricultural University of
Wageningen
P.O.B. 8031
NL - 6700 EH WAGENINGEN

PAYS-BAS

LABORATORY OF COMPARATIVE
PHYSIOLOGY
University of Utrecht
P.O.B. 80.086
NL - 3508 TB UTRECHT

LISTE DES ASSOCIATIONS EUROPEENNES

ALLEMAGNE

BERUFS-UND ERWERBSIMKERBUND
Harburger Strasse 86
D - 2720 ROTENBURG/WUMME

ALLEMAGNE

DEUTSCHER IMKERBUND e.v.- ADIZ
Kalkuhlsstrasse 24
D - 5300 BONN 3
(0228)44.02.43

ALLEMAGNE

VEREIGUNG VOLKSEIGENER
BETREIDE
Saat-und Pflanzgut der DDR
Clara-Zetkin-Strasse,1
D - 43 QUEDLINBUR

BELGIQUE

CHAMBRE SYNDICALE BELGE
D'APICULTURE
Allée des Patriotes 7
B - 7501 TOURNAI-ORCO

BELGIQUE

KONINKLIJKE VLAAMSE
IMKERBOND v.z.w. - K.V.I.B.
Poststraat 30
B - 9860 BALEGEM
091- 62.72.39

BELGIQUE

UNION DES FEDERATIONS
PROVINCIALES D'APICULTURE DE
WALLONIE - U.F.P.A.W
rue du Cheval Blanc 40
B - 6238 LUTTRE
071-84 47 41

BELGIQUE

UNION ROYALE DES RUCHES
WALLONS

rue Basse 37

B - 5332 CRUPET
083/69 91 58

ESPAGNE

A.S.A.J.A.

2. a planta

E - 28003 MADRID

ESPAGNE

C.O.A.G.

c/Agustin de Bethancourt 17-5

E - 28003 MADRID

ESPAGNE

U.P.A.
Avenida de America 25 - 4ème planta
E - 28002 MADRID

FRANCE

ANERCEA

F - 34600 BEDARIEUX

FRANCE

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
MIEL DE FRANCE - S.P.M.F.
Place de l'Eglise, 6
F - 71130 GUEUGNON

FRANCE

SYNDICAT NATIONAL
D'APICULTURE - SNA
rue de Copenhague 5
F - 75008 PARIS

FRANCE

UNION DES GROUPEMENTS
APICOLES FRANCAIS

rue de Bercy, 149

F - 75014 PARIS

FRANCE

UNION NATIONALE D'APICULTURE
FRANCAISE - U.N.A.F
rue des Tourmelles 25
F - 75004 PARIS

GRANDE-BRETAGNE

BEE FARMERS' ASSOCIATION
York Gardens 22
GB - BRISTOL
BS8 4LN

GREECE

GESASE
Kifissias 16 - 1st floor
GR - 115 26 ATHENES

GREECE

MELLISSOKOMIKI - Coopérative
Union of Beekeepers'Associations
57 I Makrighianni, Nea Chalkidon
ATHENES

GREECE

PASEGES
Kifissias 16
GR - 115 26 ATHENES

IRLANDE

FIBKA "GRACEFYLDE"
Waltham Terrace 45
IRL- BLACKROCK Co DUBLIN

ITALIE

A.N.C.A. - L.E.G.A.
Via A. Guattani 13
I - 00161 ROMA

ITALIE

C.I.C.
Via Mariano Fortuny 20
I - 00196 ROMA

ITALIE

C.N.C.D.
Via XXIV Maggio 43
I - 00187 ROMA

ITALIE

CONSORZIA NAZIONALE
APICOLTORI
Via del Lavoro 20
I - 44050 MONTERENZIO -
BOLOGNA

ITALIE

F.A.I.

Corso Vittorio Emanuele 101

I - 00186 ROMA

LUXEMBOURG

F.U.A.G.D.L.
rue du Moulin 24
L - 8271 HOLZEM

PAYS-BAS

STICHTING BEDRIJFSRAAD VOOR
DE BIJENHOUDERIJ IN NEDERLAND
Sporiaan, 50
NL - TILBURG

PORTUGAL

BEIRAMEL Coop. des Apiculteurs
de Beira Interior
P - 2030 PENAMACOR

PORTUGAL

C.A.P.

Calcada Ribeiro Santos 19-1

P - 1200 LISBOA

PORTUGAL

CONFAGRI
rue Maria Andrade 13 - 4ème étage
P - 1100 LISBOA

LISTE DES REVUES EUROPEENNES

ALLEMAGNE
DEUTSCHES IMKER-JOURNAL -
Forum für Wissenschaft und Praxis
Delta-Verlag M. Buske GmbH
D-5205 SANKT AUGUSTIN 3
(02241)311951

ALLEMAGNE
DIE BIENE
Schollengasse 4a
D - 5307 WACHTBERG - VILLIP
(0228) 32 10 06

BELGIQUE
APIDOLOGIE - EDITION
SCIENTIFIQUE ELSEVIER

rue Buffon 29
F - 75005 PARIS

BELGIQUE
LA BELGIQUE APICOLE
U.F.P.A.W
rue du Cheval Blanc 40
B - 6238 LUTTRE
071-84 47 41

BELGIQUE
MAANDBAL VAN DE VLAAMSE
IMKERSBOND
(KVIB)
Dopheidestraat 15
B - 8200 SINT-ANDRIES
050-38-70-92

BELGIQUE
UNION ROYALE DES RUCHES
WALLONS

rue Basse 37
B - 5332 CRUPET
083/69 91 58

DANEMARK
DANSK BRIAL

DANEMARK
TIDSSKRIF FOR BIARL AND (DANSK
BIARL)

ESPAGNE
VIDA APICOLA
Ausias Marc 25
08010 BARCELONA
(93) 318 20 82 - Fax : (93) 302 50 83

FRANCE
ABEILLES ET FLEURS
BP n°7
F - 45450 FAY-AUX-LOGES
38 59 26 00

FRANCE
INFO-REINES
Mr. CASIEZ Gilles - directeur
F - 30190 AUBUSSARGUES

FRANCE
L'ABEILLE DE FRANCE &
L'APICULTURE - S.N.A.
rue de Copenhague 5
F - 75008 PARIS

FRANCE
LA SANTE DE L'ABEILLE
(FNOSAD)
rue Pemety 41
F - 75014 PARIS

FRANCE
REVUE FRANCAISE D'APICULTURE
-U.N.A.F.
rue des Toumelles 26
F - 75004 PARIS
16(1) 48 87 47 15

GRANDE-BRETAGNE
APICULTURAL ABSTRACTS
North Road 18
UK - CFI CARDIFF
3DY UK
(0222) 372 409

GRANDE-BRETAGNE
BEE CRAFT

West Way 15
UK - RH10 SUSSEX
3QS

GRANDE-BRETAGNE
BEE WORLD
North Road 18
UK - CFI CARDIFF
3DY
(0222) 372 409

GRANDE-BRETAGNE
BRITISH BEE JOURNAL
Queen Street 46
UK-NN14 NORTHANTS
IAZ

GRANDE-BRETAGNE
JOURNAL OF APICULTURAL
RESEARCH
North Road 18
UK - ,CPI CARDIFF
3DY UK
(0222) 372 409

GRANDE-BRETAGNE
THE SCOTTISH JOURNAL
Rennie Street 34
AYRSHIRE
21625

IRLANDE
IRISH BEEKEEPING
Tower View Park
KILDARE

ITALIE
APE NOSTRA AMICA
Isonzo 27
I - 20135 MILAN

ITALIE
APITALIA - F.A.I.
Corso Vittorio Emanuele 101
I - 00186 ROMA
(06) 68 77 175 - 651 22 87

ITALIE
BOLETIN APICOLA
Associazione galega de apicultura
A.G.A.
Cotaredo, 6
I -15703 SANTIAGO DE
COMPOSTELA
(981)58 95 34

ITALIE
L'APICOLTORE MODERNO
Via Ormea 99
I - 10126 TORINO
(011) 66-99-150

PAYS-BAS
MAANDSCHRIFT VOOR DE
BIJENTEELT

Calendrier apicole pour la lutte intégrée contre la varroase

La lutte intégrée contre varroa a des avantages décisifs :

- elle est efficace
- elle garantit une qualité irréprochable du miel
- elle ne provoque pas l'accumulation de résidus dans la cire
- le danger qu'il apparaisse des lignées de varroas résistantes est minime.

Mars - avril :

**éliminer
les colonies trop faibles**

ou les renforcer avec des nucléés de réserve; ne pas conserver de colonie faible.

Avril - juillet :

**découper
le couvain des mâles**

Les femelles varroas sont fortement attirées par le couvain de mâles, qui peut donc servir de piège.

**Ruche DADANT ou
ruche divisible :**

découper la moitié inférieure d'un cadre de chaque étage du nid à couvain et le replacer comme cadre à mâles dans le nid et pas en bordure. Toutes les deux semaines, on découpe le couvain operculé des cadres à mâles

on peut laisser les petites surfaces disséminées sur les autres rayons de couvain.

Que faire du couvain découpé ?

- Faire fondre tel quel dans un cêrificateur ou un autre appareil.
- Faire manger le couvain par des oiseaux, des poules ou des fourmis avant de fondre la cire.
- Mettre au congélateur les cadres entiers, puis les désoperculer, en faire tomber les nymphes par frappage et réutiliser le cadre déjà bâti.

Mai - juin :

**former
de nouvelles colonies**

Il est important de créer suffisamment de colonies de réserve pour pouvoir en tout temps remplacer ou renforcer les non-valeurs. On peut le faire de différentes manières.

Formation de nucléés :

Après la première récolte, on prélève sur les colonies fortes un nucléé formé de trois cadres de couvain, un cadre de pollen, un cadre de miel et les abeilles couvrant 4-5 cadres bien garnis. Ce nucléé devrait être déplacé pour un mois, par exemple chez un collègue apiculteur éloigné d'au moins 2,5 Km.

Après 9 jours, on supprime toute les cellules royales sauf une. Cette intervention coupe la fièvre d'essaimage de la colonie mère et diminue sensiblement sa population de varroas. Le traitement à l'acide formique sera fait, en automne, simultanément pour les nucléés et les autres colonies.

Essaims artificiels :

Les essaims artificiels doivent comporter au moins 1 Kg d'abeilles, ils nécessitent un élevage de reines préalables. Ils sont en général plus faibles que les nucléés à la mise en hivernage.

Essaims naturels :

S'ils ne proviennent pas du rucher même, les traiter au PERIZIN, au FOLBEX VA ou à l'acide lactique à 15 % (en Belgique avec de l'APISTAN)

Elevage de reines :

De jeunes reines performantes sont une condition primordiale pour un bon développement des colonies. Critères de sélection pour les larves d'élevage :

- colonie relativement peu infestée de varroas ;
- colonie forte, couvain compact ;
- douceur et bonne tenue de cadre.

Interruption de ponte :

Une interruption de ponte liée à un changement de reine freine la multiplication des varroas.

Juillet :

contrôler les langes

Cette mesure est recommandée pour éviter les mauvaises surprises. S'il tombe plus de 10 varroas par jour, il faut commencer le traitement le plus

vite possible, déjà à la fin juillet.

Août - septembre :

traitement à l'acide formique

(N.B. ce produit n'est pas autorisé en Belgique)

Quand ?

Commencer le traitement à l'acide formique tout de suite après la dernière récolte, traiter le soir ou pendant la journée.

Attention : le succès du traitement dépend de la température :

- température optimale 18-25°
- par température plus élevée, diminuer légèrement la dose d'acide
- température de la nuit suivante 12°C au minimum.

Combien de fois ?

Trois applications espacées d'environ 4 jours à partir de fin juillet, et une ou deux applications après la mi-septembre. S'il tombe moins de 100 varroas dans les 48 heures suivant la quatrième application, on peut arrêter le traitement.

Comment ?

Nourrir quelques heures avant de traiter. Ouvrir le trou de vol au maximum en enlevant les tirettes.

Ruche Dadant :

Traitement par le bas :

(dans une réhausse de 4 cm minimum). Glisser la plaque d'acide formique sur le linge.

Dosage : 25-30 ml d'acide à 85% selon la température

Traitement par le haut : poser la plaque d'acide formique directement sur les cadres.

Dosage : 30-40 ml d'acide à 60% selon

la température.

Préparation des plaques d'acide formique :

On peut obtenir dans le commerce spécialisé (en Suisse) des plaques d'acide formique prêtes à l'emploi :

Illertiser Milbenplatte contient 20 ml d'acide à 60%
Formacid 60 contient 30 ml d'acide à 60%

Hiverner seulement des colonies fortes ; éliminer les non-valeurs.

Prudence en utilisant l'acide !

1. Mettre l'acide un jour à l'avance au congélateur
2. Préparer un bidon d'eau propre en prévision d'accident éventuel
3. Porter des gants de caoutchouc et des lunettes de protection
4. Visser le doseur sur la bouteille d'acide (évent. set. doseur de Perizin)
5. Verser la dose d'acide sur un chiffon de viscose ou un buvard spécial
6. Eventuellement emballer dans un sac de plastique et mettre au congélateur, ou utiliser de suite.

Un bon conseil : travailler à l'air libre

Description de la méthode dans le J.S.A. de septembre 1988, p.344-352.

Octobre :

contrôle de la chute naturelle de varroas

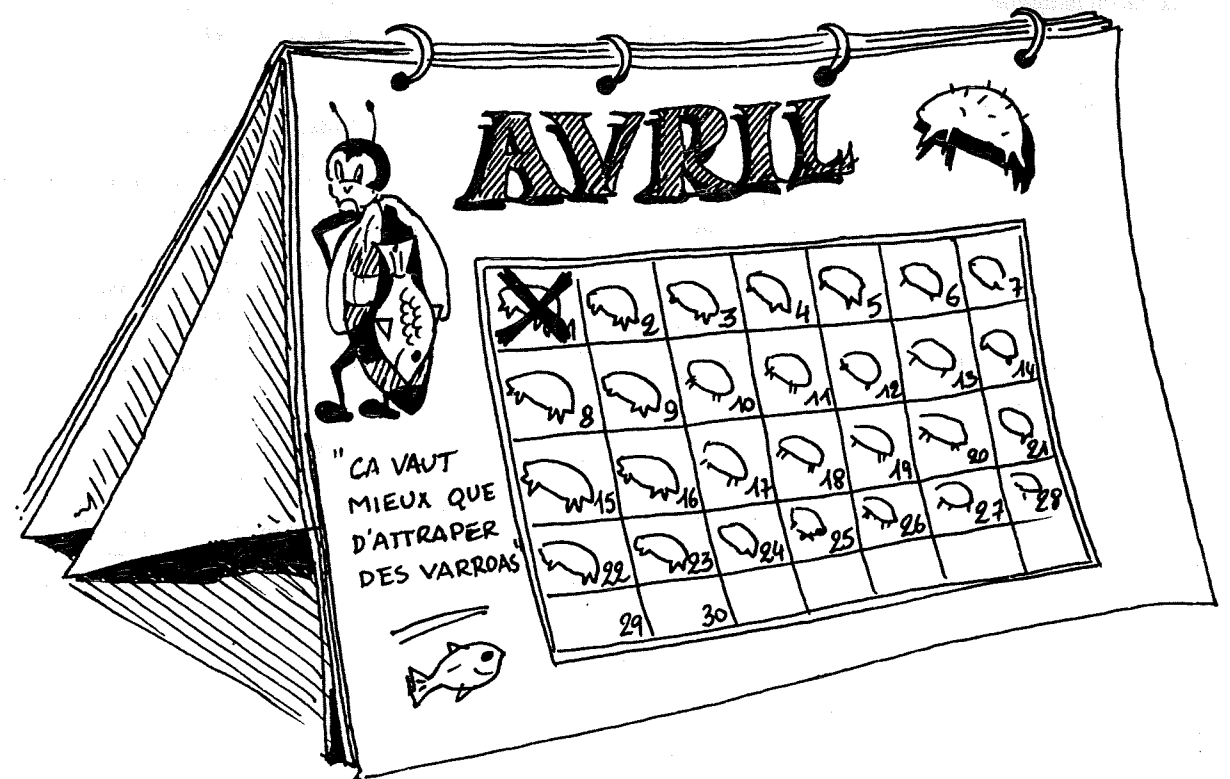
Utiliser des langes sous grille couvrant tout le fond de la ruche.

Attention : les fourmis peuvent éventuellement emporter des varroas tombés sur les langes.

soit : une seule application de Perizin (température extérieure 5°C min; description exacte dans l'emballage)

soit : traitement à l'acide lactique (voir ci-après)

Dans les deux cas, les colonies doivent être sans couvain.



Deux fois, à la mi-octobre, compter les varroas tombés dans un intervalle d'une semaine et calculer par division la chute journalière moyenne. Début des contrôles au plus tôt 2 semaines après la dernière application d'acide.

Si la chute naturelle moyenne se situe en dessous d'un varroa par jour et que l'année suivante les mesures de lutte intégrée sont toutes appliquées, le rucher ne doit pas subir de dégâts dus à la varroase.

Novembre - décembre :

traitement complémentaire en cas de nécessité

Si l'on pratique la lutte intégrée, on n'appliquera un traitement chimique en novembre ou décembre qu'aux seules colonies ayant eu en octobre une chute naturelle supérieure à un varroa par jour :

On ne peut garantir une qualité irréprochable des produits de la ruche que si on limite au strict minimum l'utilisation de substances chimiques.

L'acide lactique, une solution pour le petit apiculteur

N.B. l'utilisation de ce produit est interdite en Belgique

Dans les petits ruchers, jusqu'à cinq colonies, on peut lutter contre la varrobose en n'utilisant que l'acide lactique.

Avantages :

l'acide lactique à 15% est inoffensif pour les abeilles, l'apiculteur et l'environnement. Il est aussi présent dans le miel de façon naturelle.

Quand ?

On peut traiter en tout temps sauf pendant la récolte.

Dosage :

Selon le nombre d'abeilles, 5-8 ml d'acide lactique à 15% par face de cadre.

Méthode :

Asperger toutes les abeilles sur chaque face de cadre et les parois de la ruche avec un pulvérisateur.

Température : min. 7°C

Nombre d'applications :

Trois fois en août (intervalle : 4-7 jours), et deux fois en novembre (plus de couvain).

---> En présence de couvain l'efficacité d'une application est de 20-30 %, sans couvain elle est de 80%.

Les apiculteurs qui ont moins de 10 ruches peuvent combiner l'acide formique et l'acide lactique :

Trois fois acide formique en août et deux fois acide lactique en novembre. Traitement à l'acide lactique d'essaims ou de nucléés sans couvain.

1-2 applications suivant l'infestation, (selon la chute après la 1ère application).

On obtient l'acide lactique à 15% en diluant :

1 l ac.lac. à 90% dans 6 l d'eau
1 l ac.lac. à 80% dans 5,2 l d'eau
1 l ac.lac. à 60% dans 4,4 l d'eau

Chaque apiculteur doit adapter la méthode de lutte intégrée décrite

ci-dessus aux conditions particulières de son rucher (type et nombre de ruches, récolte, etc.).

La recherche se poursuit intensivement dans ce domaine. Nous vous informerons au fur et à mesure des nouveautés par le Journal suisse d'Apiculture.

Extrait du Journal Suisse d'Apiculture N°4 avril 1991

BIBLIOGRAPHIE

Ces recommandations sont basées sur de nombreux essais dont les résultats ont été publiés dans le *Journal suisse d'Apiculture* :

Lutte intégrée : 6/88, p.225-230; 10/88, p.407-414; 6/89, p.309-313

Découpage de couvain mâle : 3/89, p.63-66

Formation de nouvelles colonies : 5/89, p.162-165

Contrôle des langes en juillet : 6/89, p.202-206

Acide formique : 8/88, p.311-320; 7/89, p.232-240; 7/90, p.276-283

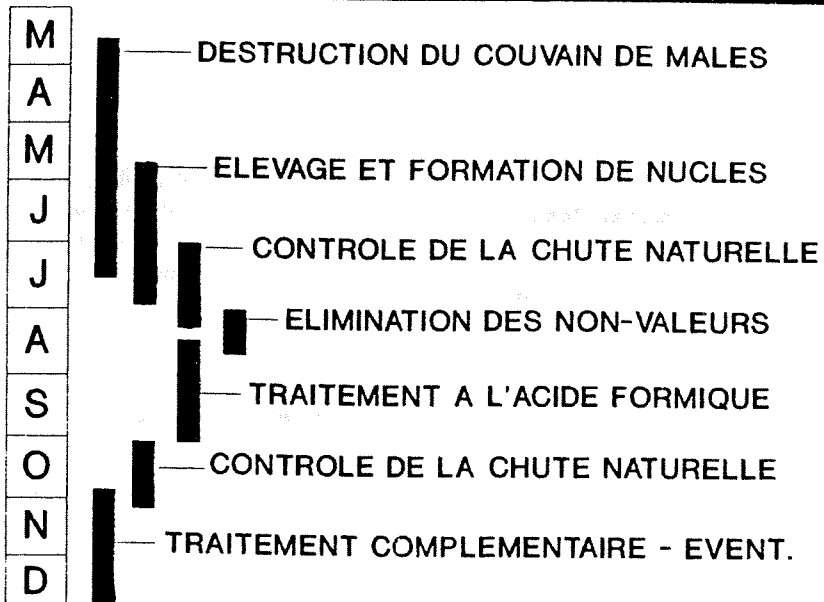
Préparation des plaques d'acide : 8/88, p.321+327; 9/88, p.344-352

Chute naturelle en octobre : 9/90, p.326-328

Lutte chimique : 4/88, p.118-120

Acide lactique : 9/89, p.305-309; 9/90, p.329-333

LUTTE INTEGREE CONTRE LA VARROASE



La valorisation de la qualité

Je n'ai pas voulu donner à ce réseau une mission répressive mais bien une mission d'aide en vue d'une politique de qualité, critère essentiel aujourd'hui du revenu agricole.

2° La Région Wallonne a consolidé des réseaux de certification de la qualité en apportant une aide déterminante à l'ASBL Promag qui s'est investie dans de nombreux secteurs de l'agriculture wallonne, ainsi qu'à l'ASBL Procervicq dans le secteur de la viande bovine.

3° Au-delà du contrôle, de l'analyse et de la certification de la qualité, la Région wallonne a dans la foulée mis en place le cadre législatif et réglementaire d'une politique de labellisation.

En effet, devenue compétente en matière d'appellations d'origine locale et pouvant mettre en place des labels de qualité wallon, la Région Wallonne a ainsi non seulement comblé un vide juridique regrettable, mais aussi fourni à nos productions un instrument dynamique de promotion et de commercialisation.

L'arsenal juridique et fonctionnel vient d'être totalement constitué. La Commission des Labels sera installée en septembre 1991. Les premiers organismes certificateurs viennent d'être officiellement agréés. La procédure est fixée. Un sigle permettant d'assurer l'authenticité des labels et appellations et leur reconnaissance commerciale a été choisi.

La Région Wallonne a également décidé d'affecter les moyens nécessaires à la promotion de cette politique. Par ailleurs, elle s'attachera rapidement à examiner les projets de cahiers des charges et à homologuer au plus tôt les

La Région Wallonne a élaboré une véritable politique de la qualité dans trois directions :

1° Elle a créé un réseau d'analyses et de conseils à la qualité, REQUASUD, destiné à aider les exploitants agricoles et horticoles ainsi que le secteur de la transformation dans leur souci de répondre aux préoccupations des consommateurs. L'originalité de ce réseau réside également en la mise en commun des compétences de différentes institutions scientifiques de Wallonie en liaison directe avec les laboratoires d'analyses régionaux qui sont confrontés aux demandes des utilisateurs.

Ce réseau entend devenir le partenaire de confiance dans tous les secteurs de l'agro-alimentaire. Ce service d'expertise et d'information adapté aux normes internationales et aux obligations d'exportation prend en considération les secteurs des herbages, des céréales et alimentation du bétail, la viande, les fruits et légumes, les dérivés laitiers et les boissons. Les résultats sont utiles : délai rapide d'identification, création d'une banque de données, unification de présentation de résultats, comparaison de ceux-ci avec les régions voisines, respect des règles de confidentialité.

Réseau de laboratoires d'analyse, organismes certificateurs, cahiers des charges, moyen de promotion, tout est actuellement en place pour assurer une valorisation de la qualité de nos produits.

Voici un extrait du document "La Région wallonne et la politique agricole" signé par le Ministre Guy LUTGEN qui nous permet de mieux comprendre le contexte dans lequel se place notre "Label Miel".

premiers labels et de nouvelles appellations d'origine locale. La bonne marche de cette politique implique la concertation de tous les acteurs des différentes filières concernées. Les résultats devront correspondre aux objectifs : une plus-value pour le producteur et une meilleure information avec des garanties officielles pour le consommateur.

Les initiatives locales et sous-régionales n'ont pas été étouffées mais au contraire soutenues. Le saupoudrage a été évité. Parmi les actions soutenues, citons l'ASBL Agriculture de Picardie, Meuse Ardenne, Les Petits Mougnaes en Ardenne, Agripur dans l'Entre Sambre et Meuse, etc...

Dans diverses filières, la Région Wallonne a encouragé les efforts vers la qualité : volailles (UNIPROVOLA), les produits laitiers (Comité des Fromages Wallons), l'apiculture (CARI), le porc (Porc d'Ardenne), la viande bovine (Label Ardenne et Procervicq), les fruits (Fruitnet).

Guy LUTGEN
Ministre de l'Agriculture, de
l'Environnement et du Logement
pour la Région Wallonne
"La Région wallonne et la Politique
Agricole"
Libramont 07/1991

APIS - CENTRE LIEGEOIS

Ets Henri RENSON

rue Sabarée, 176
4602 VISE (CHERATTE)
tél. 041/62 31 26

- Ruches et matériel pour le rucher
- Extracteurs, maturateurs, tout le matériel de miellerie
- Matériel d'élevage des reines
- Cire gaufrée d'abeilles
- Miel, pollen, propolis, gelée royale
- Librairie

OUVERT TOUTS LES JOURS DE 14 H A 20 H
LE SAMEDI DE 10 H A 18H

MARCEL

Etablissement
d'apiculture

DE BIE

Mechelsbroekstraat 21 - 2800 MECHELEN
(Près de Lakermakerstraat)
Tél. 015/ 55 64 84
Fax 015/ 55 39 50
ouvert du lundi au samedi inclus

NOTRE CIRE GAUFREE COULEE,
seul fabricant en Belgique, 100 % pure
NOTRE CIRE GAUFREE LAMINEE,
non cassante, 100 % pure
REFONTE DE DECHETS DE CIRE
ET DE VIEUX RAYONS
RUCHES PREFABRIQUEES,
toutes prêtes à assembler dans les principaux modèles :
W.B.C. - D.B.L. - LANGSTROTH - CAMPINOISE
Toutes les spécialités d'articles apicoles :
Extracteurs : tangentiels et radiaires
Maturateurs en inox, enfumoirs, etc.

Un peu d'histoire...

Parmi les archives de l'Union Apicole du Hainaut-Brabant fondée en 1890 par Fd. de Lalieux de la Rocq, Président-fondateur du 1er Congrès International d'Apiculture qui eut lieu à Bruxelles en 1897, j'ai trouvé un lot de documents intéressants.

Il s'agit de quittances postales des cotisations retournées impayées avec au verso la raison du refus signalée par le facteur.

La cotisation était de 2,10 francs. Il s'agit bien entendu de francs or qui représentait à l'époque le prix d'un kilo

de miel au consommateur.

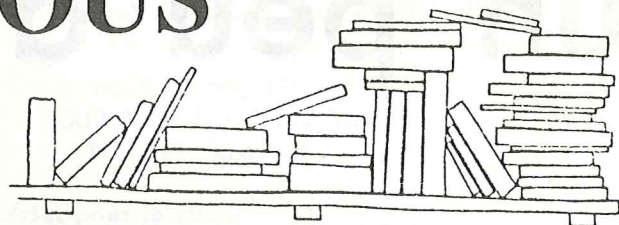
La valeur du franc or était la même en France, en Suisse, en Italie et en Grèce (Union latine), elle correspondait à 0,42 dollar, à 0-16-7 sterling, à 1,68 mark. Pour ce prix, l'apiculteur était notamment abonné à une revue mensuelle et bénéficiait d'un minimum de deux conférences annuelles.

Rappelons qu'à l'époque, le salaire moyen de l'ouvrier qualifié était de 3,50 francs pour une journée de 10 heures. Par comparaison, le salaire horaire des ouvriers maçons qui ont participé à la

reconstruction de San Francisco après le séisme de 1906 était de 1 dollar. Aujourd'hui la cotisation des apiculteurs est de 450 FB et le miel se vend au consommateur 280 FB le kilo mais il ne s'agit plus de francs or. Je considère que ces documents que je n'hésite pas à classer avec les cartes postales, ont une valeur historique et j'ai le plaisir d'en remettre un exemplaire à chacun de vous.

Jean NIVAILLE

LU POUR VOUS



APIMONDIA September 5-7, 1990 - Gent, Belgium

"Proceedings of the international symposium on recent research on bee pathology"
 organized by R.U.G. State University Ghent and C.L.O. Agricultural Research Centre, W.
 RITTER, Merelbeke, 226 p. O. VAN LAERE, F. JACOBS, L. DE WAEL
 Cet ouvrage reprend l'ensemble des communications scientifiques présentées lors du
 symposium de Gand. (en anglais)

BOUGERET Henry, ingénieur E.C.P. - 1991

"Les hydromels familiaux - leur fabrication pour les seuls besoins de la table familiale."
 DUSSER - BOURGES, 40 p.
 Ouvrage indispensable à tous les producteurs d'hydromel.

GUTH Jos, KUHNERT M.E., SCHLEY P. - 1990 S.N.A.

"Elevage, sélection et insémination instrumentale des reines d'abeilles"
 Syndicat National d'Apiculture, rue de Copenhague, 5 - F-75008 PARIS, 120 p.
 Très pratique et bien illustré, il constitue sans conteste un ouvrage qui répond aux besoins
 de l'apiculteur.

"Economie apicole et marché du miel", 1991

Supplément au bulletin "L'abeille et le Miel" août 1991
 S.P.M.F. Gueugnon, 50 p.
 Ce dossier très intéressant réalisé par Joël
 SCHIRO, apiculteur professionnel
 français, nous présente l'évolution du
 marché mondial du miel et plus
 particulièrement aux U.S.A. et dans les
 principaux pays producteurs et
 exportateurs ainsi qu'en France. Les
 cours actuels et les prévisions pour la
 prochaine campagne y sont aussi
 discutés.
 Ce bulletin peut être commandé au
 S.P.M.F., Place de l'Eglise 6 - F-71130
 GUEUGNON au prix de 100 FF + 15
 FF d'envoi.

LE RUCHER LA FERME AUX CHIENS s.c.

rue des Fermes, 3 - 5081 BOVESSE (La Bruyère) - tél. 081/ 56 84 83

MATERIEL ET PRODUITS APICOLES

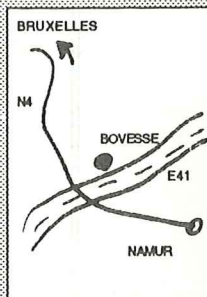
Ruches, ruchettes, extracteurs, maturateurs
 Tout le matériel et l'outillage apicoles
 Cire gaufrée de 1ère qualité, bocaux
 Produits de nourrissage et de stimulation
 (Nektapoll, Trim-o-Bee,...)
 APISTAN, PERIZIN,...
 Confiserie au miel

FABRICATION DE VIN DE FRUITS

Tout le matériel et les produits pour la fabrication de vin de
 fruits, vinaigre, liqueurs, bière, et fromage

MATERIEL DE PETIT ELEVAGE

ALIMENTS POUR LAPINS ET VOLAILLES
 ouvert de 14h à 19h sauf dimanche ou sur rendez-vous



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSE réservé aux apiculteurs

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

ECHANTILLON (représentatif du lot de miel mis en vente)

Mois et année de récolte :

Quantité de miel de ce type mis en vente : kg

dont pots de 1 kg, pots de 500 g, pots de 250 g

Région(s) d'origine de ce miel (entité ou zone géographique) :

Flore butinée (à préciser surtout si monofloral suspecté) :

Opération particulières effectuées sur le miel : séchage de hausses

ensemencement

mélange de miels provenant de plusieurs récoltes

défigeage partiel ou total

autres :

Produit vétérinaire utilisé :

Date d'utilisation :

ENQUETE : Les colonies et la varroase

On a beaucoup parlé de mortalité de colonies l'hiver dernier. Les essaims n'ont pas manqué et quelques apiculteurs nous ont signalé des problèmes de remérage ou de mortalités anormales de reine. La présence de la varroase peut-elle influencer ces divers paramètres ? Théoriquement, qu'en est-il sur le terrain ? Pour répondre à cette question vos observations sont indispensables, même si elles ne sont que fort ponctuelles.

Nous comptons donc sur vous pour nous renvoyer ce petit questionnaire au plus vite. Les conclusions de ce sondage seront publiées dans notre prochain Carnet. Tous les renseignements que vous nous fournirez resteront naturellement tout à fait confidentiels. Ce questionnaire peut être multiplié et utilisé par des apiculteurs qui ne reçoivent pas les Carnets du Cari. Il est conseillé d'utiliser un feuillet séparé pour les remarques et les observations que vous avez à signaler.

Questionnaire : Evolution du cheptel en présence de varroase

I. Renseignements généraux : NOM : (facultatif)
 adresse :

| Rucher | Entité et localité | Nombre de colonies au 15 août 1990 | |
|--------|--------------------|------------------------------------|-----------|
| | | de production | ruchettes |
| n° 1 | | | |
| n° 2 | | | |
| n° 3 | | | |
| | | | |

II. Pathologie :

Quand avez-vous dépisté la varroase pour la première fois :

Rucher n° 1 :

Rucher n° 2 :

Rucher n° 3 :

Avez-vous observé d'autres maladies ou anomalies cet hiver (90) ou ce printemps (91) ?

Rucher n° 1 :

Rucher n° 2 :

Rucher n° 3 :

Rucher n° :

Remarques :